

DOSSIER

Âmes à la mer !

P. 11 ISRAËL, LA DÉTENTION
ADMINISTRATIVE

P. 26 HISTOIRES DE TRAVERSÉES...

P. 30 RENCONTRE
AVEC LAURENT GAUDÉ

VOUS AVEZ DIT BIZARRE ?

Dans les permanences, les centres d'hébergement ou les centres de rétention les militants et militantes de La Cimade se confrontent à une multitude d'histoires dramatiquement absurdes. Cette rubrique est dédiée à ces histoires et les vôtres y sont les bienvenues !

Vous pouvez envoyer vos textes à causescommunes@lacimade.org

Au coeur de l'actualité

L'actualité française s'immisce jusque dans l'enceinte du CRA, où se seront succédé ces dernières semaines Messieurs Sarkozy, Merah et Ekolo. À noter que tandis que Monsieur Merah a été libéré par le juge administratif, Monsieur Sarkozy, ressortissant roumain, a bien été expulsé !

Publié dans la Crazette, juin 2012

« M. Hmida s'intéressait à un bagage isolé, laissant ainsi soupçonner qu'il se préparait à commettre un délit, la procédure est donc régulière. »

Publié dans Planète CRA n°28

Cri de colère d'une militante de La Cimade prise pour cible à Mayotte

« Ils l'ont fait !!! Ils m'ont amenée au centre de rétention menottée et gardée à vue pendant près de 4 heures pour provocation à la rébellion. Ils m'ont arrêté dans la résidence alors que je sortais en scooter avec un élève pour acheter ce qu'il manquait pour le volé¹ que j'organisais cet après-midi. J'ai refusé que mon élève se soumette au contrôle d'identité. Ils n'ont pas supporté. Ils l'ont mis violemment à terre et ont commencé à le molester. J'ai alors commencé à crier demandant à ce qu'ils le laissent. Comme ils ne voulaient rien entendre et que je continuais à crier, ils sont allés chercher du renfort. Ils m'ont menottée et m'ont emmenée avec mon élève. Sur le trajet, j'ai compris qu'on partait directement sur Petite Terre (où se trouve le centre de rétention, ndlr). Mon élève était mineur, arrivé avant 13 ans, sa mère en situation régulière, il bénéficie d'un laissez-passer pour se rendre aux Comores faire son passeport le 13 juillet. Il n'avait aucun papier sur lui. Ils nous ont emmenés au centre de rétention, séparément. Ils voulaient me mettre dans les locaux mais finalement ils m'ont gardé dans les bureaux... Je suis sortie à 15h45, sur ordre du parquet. Voilà... Je vous passe mes états d'âme... »

Marie Ballestero, enseignante à Mayotte et présidente du groupe Cimade de Mayotte. Elle intervient notamment dans le centre de rétention de Pamandzi.

1 | Pique nique



EN SAVOIR PLUS

sur la situation des droits des migrants à Mayotte dans le cahier spécial de Causas Communes, **Mayotte, la déchirure**, publié en juillet 2012.

LE TRAIT DE... XAVIER GORCE

Xavier Gorce est dessinateur de presse, illustrateur et peintre à ses heures. Collaborateur du Monde.fr depuis 2002, il publie quotidiennement une courte bande dessinée. En 2004, il crée la série « Les Indégivrables », des manchots givrés d'une banquise pas si différente de notre monde où les idées reçues sur les étrangers sont parfois aussi absurdes.

« Madame, j'ai eu une obligation de quitter le trottoir »,

Propos entendu au centre de rétention du Mesnil Amelot

Erreur sur la personne

Cherchez l'erreur : Monsieur G, né en 1972 et venu en France en octobre 2011, fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire datée de juin 2011 et le disant né en 1981. Il est libéré par le juge des libertés, qui en arrive à la seule conclusion possible : Monsieur G n'est pas concerné par cette décision d'expulsion.

Publié dans la Crazette, juin 2012



Sommaire

Regards

6 Actualités

Contrôles au faciès, une promesse de François Hollande en attente. Reportage à Orléans, région, qui a servi ces dernières années de laboratoire des politiques répressives à l'égard des personnes étrangères.



10 Point chaud

Reportage en Israël sur la détention administrative.

11 Initiatives

Retour d'une mission de La Cimade aux Antilles et à Haïti sur la situation des Haïtiens expulsés. À Massy, rencontre avec des anciens résidents du centre international de La Cimade.

13 Juridique

Un an de péripéties juridiques pour mettre fin aux gardes à vue abusives des personnes en situation irrégulière.

Le dossier

14 Âmes à la mer !



La mer, on le sait, fascine et intrigue. Elle attire et effraie à la fois. Elle ne sépare pas seulement. Elle relie. Espace de liberté hier, serait elle aujourd'hui devenue une zone frontière meurtrière ?

20 Actions

Entretien avec l'Amiral Sautter. Nantes / Mahares, carnet de bord de l'équipe d'étrange miroir

22 Portrait

Le père Mussie Zerai, une voix pour les naufragés

23 En débat

Une morale à la mer ? Avec Céline Roche et Delphine d'Allivy Kelly, avocates et membres du Gisti et Pascal Trunck, aumonier de la Marine à Toulon.

Trajectoires

26 Parcours

L'un, Français, est skipper professionnel et prendra le départ du Vendée Globe. L'autre, Érythréen, a dû traverser la Méditerranée au péril de sa vie.



27 La chronique

Les serpents de mer, par Hervé Hamon

29 Carnets de justice

Échos d'une audience d'août...

Expressions

30 Rencontre

Laurent Gaudé revient sur l'écriture d'*Eldorado*, qui met en scène les fantasmes de l'immigration de part et d'autre de la Méditerranée.

31 À lire, à voir

Des films et des livres qui nous emmènent en mer, en voyages, aventures ou fuites dangereuses. Une sélection de *Causes Communes* autour de la mer et des migrations.

34 Exposition photo

Ressac, une création de Loutre Barbier pour le festival migrant'scène.



Édito

Rester vigilants par tous les temps



Calais, Nouadhibou, Mamoudzou, Lampedusa, jusqu'ici les défenseurs des droits des migrants se tenaient sur la rive, au Sud et au Nord. Les caméras, elles, étaient braquées sur les plages des Canaries ou sur la « colline de la honte » à Lampedusa. La mer n'était qu'un passage, une traversée entre deux mondes, entre deux lois, entre deux États.

Mais en juillet 2012, un collectif d'associations européennes et africaines, Boats4People, a décidé de prendre la mer pour témoigner des violations des droits des migrants qui y ont cours et mettre les États devant leurs responsabilités.

La mer, espace de liberté et de rêve, est devenue en effet une zone frontière meurtrière pour les hommes et les femmes venus du Sud, considérés comme des clandestins avant même qu'ils ne posent le pied sur le sol européen. Une zone de non-droit dans laquelle disparaissent des centaines d'hommes et de femmes dans l'indifférence de tous. Comme si en mer, les responsabilités se diluaient, les droits disparaissaient. Nul n'est là, sinon les flots, pour témoigner.

De part et d'autre de la Méditerranée, la société civile s'est alors érigée en sentinelle pour recueillir des témoignages et dénoncer. Être une vigie pour que les patrouilles Frontex, les navires militaires ou les cargos qui ne portent pas assistance aux embarcations de migrants en détresse, ne puissent plus poursuivre leur route sans crainte de devoir rendre des comptes.

Car en mer, comme à terre, nous avons besoin de vigies, de tours de contrôle qui portent leur regard vers les zones d'ombres de la société. Même si leur portée est restreinte, même si elles ne peuvent pas recueillir tous les appels de détresse. Être là pour témoigner, pour rappeler à chacun ses responsabilités juridiques et éthiques. Ces vigies présentes dans les recoins les plus cachés de la société, dans les lieux d'enfermement ou dans des territoires oubliés comme Mayotte, sont les premiers boucliers contre l'arbitraire, les injustices.

Cette vigilance est exercée au quotidien par les militants de La Cimade. Tandis que nous nous mobilisons auprès du nouveau pouvoir pour refonder entièrement la loi régissant l'entrée et le séjour des étrangers, notre devoir est de continuer de veiller au quotidien, au guichet des préfectures, dans les squats de demandeurs d'asile ou dans les centres de rétention et les prisons, au respect des droits des personnes étrangères, parmi les plus fragiles de notre société.

C'est bien là notre rôle de vigie, en tous temps politiques.

Sarah Belaïsch | RESPONSABLE DES COMMISSIONS NATIONALES

 **lacimade.org**

Vous pouvez actuellement sur le site de la Cimade



➔ **Télécharger**
le cahier spécial
de *Causes Communes*,
« Mayotte, la déchirure ».



➔ **Découvrir**
la programmation
2012 du festival
migrant'scène
15 novembre -
2 décembre

➔ **Commander**
le calendrier
du monde 2013



«Causes communes»
le journal trimestriel de

La Cimade
L'humanité passe par l'autre

La Cimade est une association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Avec ses partenaires à l'international et dans le cadre de ses actions en France et en Europe, elle agit pour le respect des droits et de la dignité des personnes.

PRÉSIDENT : Patrick Peugeot
64, rue Clisson 75013 Paris
tél. : 01 44 18 60 50
www.lacimade.org

ABONNEMENTS
4 numéros - 1 an : 15€
(étranger : 20€)

Pour les changements d'adresse, prière de retourner la dernière étiquette.

La reproduction des articles doit faire l'objet d'une autorisation. Les photos sont de droit réservé.

ISSN 1262 - 1218

Imprimé sur papier provenant
de forêts gérées durablement



COMMISSION PARITAIRE : 0513 G 90850

DÉPÔT LÉGAL : 3^e trimestre 2012

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Patrick Peugeot

RÉDACTRICE EN CHEF : Agathe Marin

COMITÉ DE RÉDACTION : Françoise Ballanger, Maya Blanc, Pierre-Yves Bulteau, Dominique Chivot, Michel Delberghe, M.G., Lydie Mushamaliwa, Anette Smedley, Didier Weill.

ICONOGRAPHIE : Joan Bardeletti, David Haffen, Olivier Jobard, Rocco Rorandelli
ONT ÉGALEMENT COLLABORÉ À CE NUMÉRO :
Alain Bosc, Alain Le Goanvic et Hervé Hamon.

PHOTO DE COUVERTURE :
La balise d'urgence de Pointe Sottile, à l'est de Lampedusa, là où beaucoup de bateaux de migrants sont amenés lorsqu'ils sont interceptés en mer.
© Rocco Rorandelli/ TerraProject/ Picturertank

QUATRIÈME DE COUVERTURE
réalisée par Rafael Flichman

CONTACT : causescommunes@lacimade.org

CONCEPTION GRAPHIQUE :
© ANATOMÉ, Magdalena Holtz

MAQUETTE : atelier des grands pêcheurs

IMPRESSION :
Imprimerie Moderne de Bayeux

CONTRÔLES AU FACIÈS

Une promesse de François Hollande en attente

Le ministre de l'Intérieur attend un rapport avant de trancher

Le ministre de l'Intérieur devrait rendre public cet automne un rapport sur les modalités de la réforme du contrôle d'identité. Manuel Valls attend également la publication du rapport sur le sujet du Défenseur des Droits, Dominique Baudis, avant de se prononcer définitivement. Mais, à plusieurs reprises, le ministre a exprimé son scepticisme sur l'idée de remettre un récépissé afin d'éviter les contrôles abusifs, au faciès notamment : « *Je ne veux pas imposer un dispositif qui, très vite, tournerait au ridicule et serait inopérant* », avait-il déclaré fin juin. Pour éviter les contrôles abusifs, il s'en tiendrait à proscrire « *les contrôles abusivement répétés et réalisés sans discernement* » et à bannir le tutoiement sur la voie publique. Des solutions alternatives sont également à l'étude : le retour du matricule sur les vêtements des policiers ou l'installation sur les boutons de leurs tenues de mini-caméras susceptibles de pouvoir filmer

les interventions. Autre possibilité, la remise d'une « carte de visite » anonyme¹ que défendent les associations, cette carte de visite ne permettrait pourtant pas de produire des données sur le nombre de contrôles d'identité par période et zones géographiques et d'en mesurer les résultats. François Hollande l'avait pourtant promis durant sa campagne présidentielle : une circulaire devait être publiée dès juin dernier pour lutter contre les contrôles au faciès. Jean-Marc Ayrault avait même évoqué un texte à l'étude. Mais les réactions vives de syndicats de policiers n'ont pas été étrangères à cette prudence ministérielle. Ces récépissés existent pourtant ailleurs, comme en Espagne ou au Canada. Au Royaume-Uni, pays pionnier en Europe, les personnes contrôlées doivent alors choisir d'être inscrites dans l'un des cinq groupes proposés : Blanc, métis, Asiatique, Noir, autre. Depuis 1984, ces données en relation avec l'appartenance ethnique sont collectées par la police. Ce dispositif n'a pas mis fin au problème, mais a permis d'ouvrir plus largement un débat. Esther Benbassa a déposé en novembre 2011 une proposition de loi allant en ce sens. Selon le modèle proposé par la sénatrice Europe Écologie-Les Verts, celui qui serait contrôlé aurait tous les éléments (le numéro de souche, la date, le lieu, l'heure, le numéro de matricule du policier, le motif de contrôle, son résultat, le nom de la personne contrôlée, son âge, etc.), tandis que le policier garderait tous ces renseignements, sauf le nom et l'adresse de la personne contrôlée. Malgré la difficulté en France à élaborer des statistiques sur



Le collectif stoplecontrôleaufaciès s'est constitué pour dévoiler et dénoncer l'ampleur des contrôles au faciès en France et proposer des mesures concrètes pour y mettre fin, comme la mise en place d'un récépissé de contrôle d'identité. Photos prises lors de l'événement « Vos Papiers ! » organisé par les Indivisibles le 29 octobre 2011.

la base de données ethniques, des études ont déjà prouvé la réalité de cette discrimination. Une enquête menée en 2009 à Paris par le CNRS et la Fondation Soros démontre ainsi qu'un Noir ou un Arabe ont respectivement 6 et 7,8 fois plus de risques d'être contrôlés qu'un Blanc. Ces contrôles orientés n'ont par ailleurs jamais fait la preuve de

¹ Le collectif Stoplecontrôleaufaciès a ainsi élaboré un récépissé téléchargeable sur le site. Anonyme, celui-ci n'engendrerait aucun fichier de données personnelles. En savoir + sur <http://stoplecontrôleaufaciès.fr>

Un Noir ou un Arabe ont respectivement 6 et 7,8 fois plus de risques d'être contrôlés qu'un Blanc.

leur efficacité. Une étude réalisée en Espagne a montré que les minorités sont moins susceptibles d'être prises en flagrant délit que la population espagnole. De même, en Hongrie, les Roms sont trois fois plus contrôlés que les non-Roms alors que le taux de flagrant délit est sensiblement le même dans les deux groupes.

— D. C.

ASSIGNATION À RÉSIDENCE

Un premier pas pour les familles de sans-papiers

La circulaire de Manuel Valls du 7 juillet dernier recommande d'assigner à résidence les familles de sans-papiers avec enfants plutôt que de les placer en centre de rétention. Cette mesure défendue par le candidat Hollande pendant sa campagne existait déjà dans les textes mais était peu appliquée comme alternative à la rétention. Elle peut être décidée par le préfet pour des étrangers qui ne peuvent pas être immédiatement éloignés de France mais qui offrent des garanties de représentation. Il leur est alors indiqué un périmètre de résidence

(habitation, commune, etc.) et une obligation de se présenter périodiquement (au plus chaque jour) aux services de police ou de gendarmerie. La durée de cette assignation varie selon les cas de figure : de trois mois à un an au maximum. Cependant, pour M^e Christophe Pouly, avocat, cette mesure reste un dispositif complémentaire au système actuel de la rétention. Elle ne s'y substitue pas. Et si l'assignation à résidence reste en règle générale préférable au placement en centre de rétention, elle demeure une restriction de liberté. — D. C.

Indésirable

« Indésirable », l'effet, le témoin, l'événement... Il semble que nous ayons attrapé un tic de langage. Le mot anglais « spam » est même traduit par « mail indésirable », qu'il faut « filtrer », « bloquer », « supprimer ». Alors dans les discours politiques et médiatiques, l'immigration devient parfois, elle aussi, « indésirable ». La signification reste floue. Quelle immigration serait « désirable », laquelle serait « indésirable » ? Sur quoi se fonde cette distinction ? Surtout, de quoi parle-t-on ? Qu'est ce que le désir a à faire ici, avec son bagage psy et sa charge émotionnelle ?

Spontanément, on pense à « ce qui n'est pas désiré ». Pourtant, c'est à « désirable » que « indésirable » s'oppose, désignant non un état de fait mais une inaptitude. « Ce qui ne peut pas être désiré ». Le sens négatif est plus fort. Quand, à la façon des « intouchables » indiens, les migrants sont (dis)qualifiés d'« indésirables », les mots déchargent leur violence. Assimilés à des intrus, ceux-ci voient leur humanité niée. Leur enlever l'aptitude d'être désirés, c'est les soustraire à la vie.

« Indésirables », les migrants n'ont aucun avenir. Pire, l'adjectif pointe une inaptitude. La faute leur incomberait à eux, et non à ceux qui ne les désirent pas (qui sont-ils d'ailleurs ?). Comme les « mails indésirables », les migrants susciteraient des doutes sur leur origine et leur honnêteté. Ils envahiraient un espace virtuel, le « pollueraient » pour reprendre un autre terme assez imprécis et imagé pour, hélas, être à la mode.

« Indésirable » n'a rien d'un vocable heureux.

— Maya Blanc



JOUR DE PERMANENCE À ORLÉANS

L'espoir d'un changement dans les procédures

Pour les militants des associations, la région Centre a servi de laboratoire à une politique de durcissement.



Une permanence ordinaire du groupe local de La Cimade à Orléans

« Dans les permanences, on ne comprend pas toujours la nature des décisions ni les critères retenus. »

en mains propres par la préfecture. Lui aussi sous le coup d'une obligation de quitter le territoire « sans délai de départ », un jeune Malien, arrivé en France en 2001, ne sait plus à quoi s'en tenir depuis que cette « injonction » a été assortie

d'une « assignation à résidence » de six mois, compte tenu de la situation politique instable de son pays qui empêche toute exécution de la décision. Arrivée en France en 1999 et hébergée par sa famille à Orléans sans avoir effectué la moindre démarche jusqu'à présent, cette Marocaine de 50 ans cherche à régulariser sa situation. La préfecture lui oppose l'absence de preuves suffisantes de la durée de son installation. Pour Marie-Noëlle, Alain, Hélène et Claire, membres du groupe local qui, chaque semaine, assure l'accueil et le suivi des personnes et des familles, ces réalités ne sont pas exceptionnelles. À Orléans pourtant, siège de la préfecture

de la région Centre, les procédures et les démarches requièrent un maximum d'attention. « Plus la loi et les règlements ont été durcis ces dernières années, plus le préfet et ses services ont fait preuve d'innovations dans son interprétation la plus répressive », s'insurge Marie-Noëlle. « Dans les permanences, on ne comprend pas toujours la nature des décisions ni les critères retenus », ajoute Alain.

La région aurait-elle servi de « laboratoire » dans la mise en œuvre de la politique de l'ancien gouvernement en matière d'immigration et de rejet des réfugiés ? Les militants de La Cimade, qui font le siège des guichets de l'administration et des tribunaux, en sont convaincus. « La préfecture bloque systématiquement tous les dossiers qui viennent de la région parisienne en invoquant la crainte d'un appel d'air de réfugiés et de familles rejetées d'Île-de-France », explique Alain.

Certes, depuis quelques années, l'agglomération d'Orléans accueille un afflux de demandeurs d'asile en provenance de la république du Congo et de la Tchétchénie. Et principal exemple du durcissement en cours, la procédure prioritaire est désormais la règle. De plus, « un grand nombre de demandes de naturalisation ont été rejetées et des ajournements prononcés au prétexte que certaines personnes seraient proches de réseaux terroristes », souligne Marie-Noëlle qui multiplie les exemples du renforcement des procédures. Les élus locaux ne seraient pas en reste. Dès son élection en 2001, le maire, Serge Grouard (UMP), avait voulu transféré les attestations



© David Haffen

d'accueil pour les demandes de visa de la mairie aux services de police.

La santé n'échappe pas non plus à la règle

Les procédures de domiciliation ont aussi été fourvoyées. Les certificats de domiciliation ne sont valables que 4 mois. Passé ce délai, les demandeurs d'asile doivent justifier d'une attestation d'hébergement pour recevoir leur récépissé.

Demandeur d'asile originaire du Congo, arrivé en France en février 2012, Régis bénéficiait d'un certificat de domiciliation au centre d'accueil de la Croix Rouge et était hébergé par le 115. Le délai de 4 mois ayant expiré en juin, il s'est retrouvé sans adresse postale, et donc risquant de ne pas se voir délivrer son récépissé, jusqu'à ce que, après l'intervention des associations, il obtienne une place d'hébergement à titre transitoire dans un centre à Charrette-sur-Loing, à cinquante kilomètres d'Orléans, où il doit continuer à se rendre en permanence. Autre exemple, lors de l'examen de deux affaires de mariage de couples franco-étrangers, le tribunal administratif a, de son côté, suivi l'avis du préfet exigeant des preuves de trois années de vie commune pour l'obtention d'un titre de séjour au lieu d'une année ailleurs. La santé n'échappe pas non plus à la règle.

Récemment, un médecin de l'Agence régionale de santé a remis en cause les conditions de prise en charge et d'accompagnement d'un enfant originaire du Congo Brazzaville souffrant d'autisme, sous prétexte « qu'il n'existe pas actuellement de traitement pour cette maladie, assure-t-il (...) Les techniques de prise en charge ne sont que palliatives et les méthodes de socialisation et d'apprentissage ne relèvent pas stricto sensu de l'offre de soins ». Enfin Alain cite le courrier envoyé

« Plus la loi et les règlements ont été durcis ces dernières années, plus le préfet et ses services ont fait preuve d'innovations dans leur interprétation répressive. »

aux personnes qui reçoivent une obligation de quitter le territoire, « elles sont invitées à se présenter à la préfecture avec leur passeport et leurs photos d'identité. Le ton paraît bienveillant. En réalité, c'est un piège puisqu'il s'agit de leur remettre en mains propres une obligation de quitter le territoire ».

Toutes ces atteintes au droit auraient de quoi décourager les militants des associations. Peu après l'élection du nouveau président de la République François Hollande, aucun signe ne semblait devoir indiquer une modification de comportement des autorités. « Nous avons l'espoir que le changement permettra de débloquent les situations », remarquent Marie-Noëlle et Alain. « D'ici là, ajoutent-ils, nous demandons aux gens d'être patients ». ■

Michel Delberghe

Régis, demandeur d'asile congolais qui a fait les frais du dévoiement des procédures de domiciliation par la préfecture d'Orléans.



© David Haffen

DÉTENTION ADMINISTRATIVE EN ISRAËL

La prison sans fin

Au mois de juillet, une délégation de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine s'est rendue en Israël et en Palestine, notamment pour enquêter sur la pratique contestable de la détention administrative, qui avait provoqué au printemps une longue grève de la faim de ceux qui en sont victimes.



Bayan, en compagnie de sa fille Mays, attend la libération de son mari depuis 5 ans.

2 000 Palestiniens sont interrogés chaque année par l'armée israélienne, ceux qui ne collaborent pas avec l'armée sont envoyés en détention administrative.

« Lorsque mon père a été arrêté pour la dernière fois, j'avais 8 ans. Je ne l'ai pas revu depuis, sauf lors de rares visites. Aujourd'hui, j'en ai 13. Ce qui veut dire que je n'ai grandi qu'avec ma mère, sans jamais savoir quand je reverrai mon père ». C'est ainsi que, la gorge nouée, Mays, achève le récit qu'elle vient de nous livrer avec sa mère Bayan. Si elles ont accepté de nous rencontrer dans le bureau du directeur de ce vaste centre socio-sportif de Saraya à Ramallah, c'est qu'elle veut protester à leur manière contre le sort cruel et indigne réservé au père de Mays, ainsi qu'à tous ceux qui comme lui subissent le régime de la détention administrative. Trésorier dans une association médicale, le père de Mays n'a jamais su ce qu'on lui reprochait exactement. Arrêté brutalement à son domicile en pleine nuit, détenu administra-

tif durant 43 mois, il a été relâché puis arrêté à nouveau quelques mois plus tard. Cela fait maintenant 5 ans qu'il est enfermé et, comme les 303 prisonniers administratifs actuellement détenus en Israël, il n'a pas la moindre idée de quand il peut espérer être libéré. « La détention administrative est un outil de pression et de menace utilisée par l'armée israélienne, nous expliquera Ishai Menuchin, directeur du Public Committee Against Torture in Israël (PCATI), association basée à Jérusalem Ouest. 2 000 Palestiniens sont interrogés chaque année par l'armée israélienne, parmi ceux-ci, ceux qui ne collaborent pas avec l'armée sont envoyés en détention administrative ». En clair il s'agit d'un instrument de répression parfaitement illégal au regard du droit international, qui vise les Palestiniens qui contestent l'occupation ou qui appartiennent à un parti politique. Après une période au secret, dite régime « incommunicado », les détenus comparaissent devant un juge militaire qui prononce une période d'enfermement de 6 mois, renouvelables. Pas de procédure équitable, les avocats, quand il y en a, n'ont pas accès au dossier, qui est en général vide. Pas besoin de preuves, quand il y en a, le détenu est transféré devant la justice civile. Là, un soupçon suffit, souvent basé sur une rumeur, une délation, mais l'identité de la source reste un secret militaire. Lors des négociations entre les autorités israéliennes et les détenus grévistes de la faim, des engagements d'allègement et d'aménagement avaient été pris, mais ils n'ont toujours pas été tenus. — Alain Bosc

HAÏTI

Expulsés haïtiens, un état des lieux préoccupant

Alors même que plusieurs organisations internationales ont demandé à ce que les migrants haïtiens ne soient pas reconduits chez eux, au vu de la situation humanitaire toujours très précaire dans le pays, les mesures d'éloignement ont repris depuis les Antilles françaises en juin 2011. La Cimade a organisé une mission de trois semaines en Haïti, en Guyane et en Guadeloupe, pour tenter de dresser un premier bilan de la situation sur place.

Queue devant l'office national d'identification, Port au Prince, mai 2012

Lucie Curet, responsable de la mission rétention en Outre-Mer à La Cimade, est rentrée d'Haïti le 16 juin. Elle décrit un pays encore tourmenté après le passage dévastateur du séisme de 2010. « À Port-au-Prince, la capitale, c'est absolument saisissant :

beaucoup de bâtiments sont toujours détruits même s'il y a un peu moins de monde dans les camps. Pour se loger, les gens construisent, de plus en plus haut sur les contours de la ville, de manière anarchique... Avec quelle pérennité ? » L'émigration, déjà

traditionnellement massive en Haïti, s'est accentuée depuis le tremblement de terre, certains ayant absolument tout perdu. Pour faire un état des lieux des droits des migrants, La Cimade, en association avec le GARR (le groupement d'appui aux réfugiés ...



... et apatrides) a mené une mission d'exploration de trois semaines sur place, mais également en Guadeloupe et en Guyane.

Deux chantiers prioritaires

Premier constat : la procédure d'établissement de l'état civil est «labyrinthique», selon Lucie Curet, peu efficace, et à certains égards,

ont relevé une vraie stigmatisation des expulsés, ceux qui reviennent au pays. La Cour européenne des droits de l'Homme avait déjà soulevé le problème, en 2008, estimant notamment que les migrants, de retour à Haïti, sont trop souvent assimilés aux milieux criminels, une accusation qui s'avère sans fondement selon

même en Guadeloupe, constate Lucie Curet. *Et pour justifier la reprise des reconduites, les autorités ont déclaré que les migrants haïtiens exerçaient une "pression économique trop importante", ce qui donne une idée du climat sur place.* »

La question migratoire reste centrale en Haïti

Mais tout n'est pas noir pour autant. La Cimade a ainsi pu constater, lors de ces trois semaines d'exploration, que la question migratoire est véritablement centrale en Haïti même si elle n'est pas toujours bien prise en compte par les autorités, vu la faiblesse de leurs moyens. Il existe un ministère des «Haïtiens vivant à l'étranger», le pays comptant énormément sur sa diaspora. Quatre millions d'Haïtiens vivent à l'étranger et ils contribuent à hauteur de deux milliards de dollars au budget du pays. «*Les autorités savent aussi que de nombreux Haïtiens préparent leur départ et qu'on doit les prendre en compte*», conclut Lucie Curet. — **M. G.**

plusieurs études. Elle plaide aussi pour leur «*meilleure intégration dans la société haïtienne*». Dans les pays de migration comme la France, la situation n'est guère plus brillante «*Si en Guyane, les migrants haïtiens bénéficient d'une forme de bienveillance de la part de la population, il n'en est pas de*

Une procédure d'établissement d'état civil «labyrinthique»

MÉMOIRE

Le centre international de Massy, d'hier à aujourd'hui

Juillet 2012. Ils sont une dizaine à se retrouver dans la cafétéria du centre international de Massy de La Cimade, quelque quarante années après s'y être rencontrés. Venus des États-Unis, de Pologne, d'Algérie ou de différentes régions françaises, ils ont vécu quelques années dans ce centre, qui était alors autant un foyer d'étudiants qu'un lieu d'accueil de réfugiés. «*En arrivant à La Cimade, j'ai découvert le monde*», «*c'était un havre, un monde à part*», les mêmes mots se répètent. Dans les années 60, le centre accueillait 90 personnes de 43 nationalités différentes. «*ça bouillonnait*» répètent-ils. Certains se rappellent encore la violence des discussions autour de la colonisation par la France de l'Algérie, ou le silence gêné des Hongrois et des Polonais face

Mauvais accueil des migrants haïtiens

En filigrane, cette mission a permis de creuser deux questions, qui pourraient faire l'objet d'un travail particulier dans le futur. Les associations locales haïennes

GARDE À VUE

UN AN DE PÉRIPÉTIES JURIDIQUES

PAR PLUSIEURS ARRÊTS DU 5 JUILLET 2012, LA COUR DE CASSATION A RENDU ILLÉGALES LES GARDES À VUE DE PERSONNES SANS-PAPIERS, INTERPELLÉES UNIQUEMENT À CE TITRE. CETTE DÉCISION DE LA PREMIÈRE JURIDICTION FRANÇAISE A MIS FIN À PLUS D'UN AN D'INCERTITUDES JURIDIQUES.



Couloir de garde à vue d'un commissariat

Tout a commencé le 28 avril 2011 quand la Cour de justice de l'Union européenne a estimé qu'emprisonner un étranger au seul motif qu'il est en situation irrégulière et qu'il s'est maintenu sur le territoire est contraire à la directive Retour (arrêt El Dridi). Cette jurisprudence européenne a ébranlé fortement le système d'expulsion français, qui reposait sur l'utilisation massive de la garde à vue. En effet, en France, ne peuvent être placées en garde à vue que les personnes qui sont soupçonnées d'un délit passible d'un an d'emprisonnement. Si le délit de séjour irrégulier n'est plus passible d'une peine de prison, alors les personnes en situation irrégulière, qui n'ont commis aucun autre délit, ne peuvent plus être placées en garde à vue. Or pour atteindre les quotas d'expulsion fixés, les forces de l'ordre interpellaient massivement des personnes sans-papiers, puis les plaçaient en garde à vue

le temps d'examiner leur situation, et d'enclencher la procédure administrative d'expulsion. Suite à l'arrêt El Dridi, certains juges ont considéré que cette procédure n'était pas régulière, d'autres jugeaient le contraire. Face à cet imbroglio, la Cour de cassation a été saisie d'une dizaine de pourvois. Entre-temps, la Cour d'appel de Paris a décidé de saisir, selon la procédure accélérée, la Cour de justice de l'Union européenne d'une question préjudicielle sur la procédure française. Le 6 décembre 2011, l'arrêt Achughbabian de la CJUE a complété la jurisprudence El Dridi, en considérant que l'on pouvait brièvement priver de liberté un étranger pour vérifier sa situation administrative sans préciser le cadre de cette privation de liberté mais que des sanctions pénales ne sont possibles que si, après les différentes mesures prévues par la

directive retour (retour volontaire, assignation à résidence et en dernier ressort rétention administrative), un étranger n'a pas respecté son obligation de retour.

Et le 13 décembre 2011, cherchant par tous les moyens à préserver la machine à expulser française, le gouvernement Sarkozy publiait une circulaire indiquant que les gardes à vue étaient toujours possibles.

L'embrouillamini juridique a perduré : selon les cours d'appel alors, et parfois même selon les juges à l'intérieur d'une même cour d'appel, les décisions se contredisaient, certaines annulant systématiquement les gardes à vue d'étrangers sans-papiers, d'autres les validant.

Le 3 février 2012, le Conseil Constitutionnel, saisi d'une question prioritaire de Constitutionnalité sur le délit de séjour irrégulier l'a jugé conforme à la Constitution tout en renvoyant l'application du droit européen aux juridictions civiles. La position de la Cour de Cassation était donc attendue impatiemment. Et le 5 juin 2012 la chambre criminelle de la Cour a rendu un avis jugeant non conforme au droit européen la garde à vue fondée sur le seul fait d'être en situation irrégulière, avis repris dans trois arrêts de la Cour de Cassation le 5 juillet.

Pour remplacer la garde à vue, le gouvernement a annoncé pour l'automne un projet de loi créant un nouveau régime de privation de liberté, pour permettre aux forces de police de vérifier la situation d'un étranger. La vigilance est donc toujours de mise, après avoir lutté contre le dévoiement de la garde à vue pour satisfaire une politique d'immigration répressive, il ne faudrait pas que soit mis en place un dispositif d'exception. La fin de la garde à vue des personnes étrangères représente cependant une belle victoire pour les défenseurs des droits des migrants qui ont su se saisir de la directive retour qu'ils avaient pourtant combattue. — **Agathe Marin**



© Joan Bardeletti / Picturastock

Âmes à la mer !

La mer, on le sait, fascine et intrigue. Elle attire et effraie à la fois. Elle ne sépare pas seulement. Elle relie. Frontière naturelle, elle est de tous temps lieu de passage pour les hommes et les biens, tout comme pour les idées. Mais c'est également par là qu'arrivaient les envahisseurs. Hier, ennemis... Seraient-ce aujourd'hui les migrants ? L'avocate, la juriste et l'aumônier de Marine, réunis dans un débat à l'occasion de ce dossier, soulignent la difficulté à conjuguer le droit de la mer et celui des migrants. Car chacun reste totalement libre de naviguer où bon lui

semble... jusqu'au moment de poser un pied à terre. L'amiral Sautter se souvient de la sollicitude de ses marins, contraints de faire leur devoir. La Méditerranée est devenue un lieu de tragédies. Mussie Zerai, ce prêtre érythréen installé à Rome puis à Fribourg, le sait bien, lui qui reçoit régulièrement sur son téléphone des appels au secours. Tout comme ces jeunes tunisiens, rencontrés lors du projet Mother Border. L'Europe, avec le durcissement de sa politique migratoire, se croit-elle vraiment assiégée ?





La mer, passage ou frontière ?

Repoussant toujours plus au Sud ses frontières, l'Europe transforme la Méditerranée en un véritable cimetière de migrants.



Un enfant devant la mer, Tunisie. Juillet 2012

© étrange miroir

côté des Alpes. Là doivent finir les bornes de notre République. », affirmait le jacobin révolutionnaire Danton, en 1793. La frontière naturelle est déjà une frontière idéologique : un prétexte parmi d'autres pour repousser les Prusses de l'autre côté du Rhin, comme elle l'est aujourd'hui, pour maintenir les candidats à l'immigration aux portes de l'Europe. La nature ne suffit cependant plus pour séparer l'Europe du reste du (tiers-) monde, pour fermer la porte à l'autre, défini comme tel à partir de critères arbitraires. Il faut construire d'immenses murailles le long du littoral européen. En Espagne, à Ceuta, le mur, à la fois réel et symbolique, est en acier galvanisé. Il mesure 3,10 m de haut et 8,5 km de long. Les rêves et les corps de ceux et celles qui, malgré tout, tentent la traversée, échouent, souvent bien avant de l'atteindre.

Des ports et des portes

Pourtant, les portes maritimes de l'Europe – près des neuf dixièmes du périmètre de l'espace Schengen – s'ouvrent parfois. Dans les deux sens lorsqu'il s'agit de biens, dans un seul, lorsqu'il s'agit d'humains. La frontière maritime dite naturelle n'empêche effectivement pas les États de communiquer, d'échanger, de commercer – bien au contraire. Maîtrisée, la mer permet de passer d'une rive à l'autre : elle ne sépare donc pas seulement, elle relie, elle ouvre – vers les autres, vers l'ailleurs, vers le monde. La mer est donc aussi un lieu de passage et de brassage d'idées et de connaissances. Elle peut être aussi un lieu de tourisme, de loisirs pour certains. Et la dureté actuelle des politiques migratoires européennes n'empêche pas

L'interdit ne bloque pas la route des migrants, il la rend plus longue et surtout plus dangereuse.

les richesses matérielles et économiques de passer à travers ces chemins maritimes, encore aujourd'hui : 25 000 milliards de tonnes de marchandises circulent régulièrement par les mers et les océans². Parfois, des migrants se faufilent à l'intérieur des cargos, pour emprunter, souvent au péril de leur vie, cette route maritime légale pour les marchandises, illégale pour eux. Ces « polizones » auraient été 2 052 en 2008, contre 574 en 2002 à errer ainsi de ports en ports en espérant pouvoir débarquer en Europe³. Mais si le nombre de migrants prenant la mer en cargos, en pirogues ou en vieux bateaux de pêche augmente, c'est d'abord parce que les politiques sécuritaires se durcissent au Sud de l'Europe. Les obstacles mis pour délivrer des visas pour l'Europe en est une des manifestations politiques : En 2009, le taux de refus de visas pour la France atteint 43,98 % à Alger⁴.

1| Selon le Haut-Commissariat aux Réfugiés

2| « Aux bords de l'Europe : l'externalisation des contrôles migratoires », Rapport Migreurop 2010-2011

3| D'après les chiffres de l'organisation maritime internationale

4| Visa refusé. Enquête sur les pratiques des consulats de France en matière de délivrance des visas, La Cimade, juillet 2010

5| Voir Causes Communes n°73, Outre-mer, loin des yeux, loin du droit, juillet 2012

6| « Aux bords de l'Europe : l'externalisation des contrôles migratoires », Rapport Migreurop 2010-2011

Alors ces hommes et femmes qui auraient dû atterrir à Roissy ou débarquer à Marseille sans risquer leur vie, décident de prendre la mer clandestinement. L'interdit existe bel et bien dans les discours et les pratiques politiques, mais il n'empêche pas les migrant(e)s de le braver et d'honorer un droit profondément humain : circuler, se déplacer, fuir, voyager. L'interdit ne bloque pas la route des migrant(e)s, il la rend plus longue, et surtout plus dangereuse.

Stratégies maritimes

Ces mouvements de circulation créent des points de rencontre entre la mer et la terre, souvent insulaires ou portuaires, des espaces à surveiller mais aussi à maîtriser : des points stratégiques qui permettent aux États qui les dominent, de dominer encore plus. D'un point de vue économique, politique, et même militaire. Ceuta et Melilla que se disputent le Maroc et l'Espagne en est un exemple historique. Mayotte, pour la France en est un autre exemple comme les îles des Antilles⁵. Au début du XVII^e siècle, sous Louis XIII, la colonisation des Antilles est essentiellement stratégique. Le théâtre des querelles européennes se dédouble en effet outre-Atlantique. Il s'agit donc pour la France de se positionner notamment au cœur de l'espace colonial espagnol. Faire frontière, n'est-ce d'ailleurs pas, au quatorzième siècle qui aurait vu naître le mot « frontière », faire front à l'ennemi ? C'est ce qu'affirme le géographe Michel Foucher.

« Il leur dit de partir, sans attendre, à l'assaut des frontières. De tenter leur chance avec rage et obstination. Que des terres lointaines les attendaient. Oui, c'est cela qu'il murmura à la poussière. Que l'Eldorado était là. Et qu'il n'était pas de mer que l'homme ne puisse traverser. »

Extrait d'*Eldorado* de Laurent Gaudé

Frontières identitaires

Mais depuis l'unification européenne, l'« ennemi » est devenu l'« étranger » se tenant à l'extérieur du continent, soupçonné de vouloir y pénétrer. En 2010, plus de 393 000 ressortissants extracommunautaires n'ont pas eu droit d'entrée aux frontières extérieures de l'Union européenne : 336 789 aux frontières terrestres, 50 087 dans les aéroports et 6 704 aux frontières maritimes⁶. En échange de la liberté de circulation à l'intérieur de l'espace Schengen, les États ont créé Frontex, pour « protéger » leurs frontières extérieures, comme si la mer pouvait être un jour étanche... — **Lydie Mushamalirwa**

Maîtrisée, la mer permet de passer d'une rive à l'autre : elle ne sépare donc pas seulement, elle relie.

seulement 5 % des migrants arrivent par la mer, et défient cette frontière qui, par définition, sépare. Bien avant son verrouillage politique, la mer était à même de dessiner une frontière « naturelle » entre les peuples, leurs continents, leurs États. « Les limites de la France sont marquées par la nature, nous les atteindrons des quatre coins de l'horizon, du côté du Rhin, du côté de l'Océan, du côté des Pyrénées, du

Frontex : le bras armé de l'Union européenne en question

L'agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (Frontex), a été créée en 2004 pour coordonner la coopération opérationnelle des États membres en matière de gestion des frontières extérieures de l'espace Schengen. Son budget, de 6,3 millions d'euros en 2005 s'élève à 118 187 000 d'euros en 2012¹. En 2006, Frontex se félicitait d'avoir empêché les départs d'embarcations et d'avoir ramené sur le territoire mauritanien celles arrêtées en haute mer. L'agence violait le droit à la mobilité garantie par l'article 13.2 de la Déclaration des droits de l'homme (CUDH) : « Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien ». En juin 2009, une patrouille interceptait au large des côtes italiennes 75 migrants fuyant la Libye et les remettait aux autorités libyennes. Là encore,

l'agence violait le droit d'asile et le principe de non refoulement, garantis par la convention de Genève et l'article 14 de la CUDH : « Toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en un autre pays ».

Mais qui de l'agence ou des États est responsable de ces violations ? Le flou juridique permet à Frontex d'agir sans craindre de poursuites.

À l'automne 2011, les ministres et le Parlement européen ont donc modifié son mandat. Un poste d'officier des droits fondamentaux a été créé, et en cas de violation de ces droits une opération Frontex pourra être suspendue. Mais ce sont les objectifs même de Frontex, uniquement sécuritaires, qui sont remis en cause par les défenseurs des droits des migrants. — **Didier Weill**

1| J.O. de l'Union européenne 9.2.2012. Budget rectificatif n°3.





En 2011, Une centaine de migrants ayant débarqué à Lampedusa après avoir traversé depuis la Libye ont été transférés à Montecampione dans les alpes italiennes. Joan Bardeletti les a suivis dans leurs tentatives d'intégration. Pour évoquer leur traversée périlleuse et les traumatismes vécus dans leurs parcours, il a demandé à ces rescapés de porter un gilet de sauvetage.



Ibrahim, Happy et Henry, trois Nigériens, préparent le déjeuner dans l'appartement où ils habitent avec un Syrien et un Kenyan, à Cerveno.

Ibrahim et Henry, deux Nigériens, assistent à une partie de cartes dans le petit bar de Cerveno.

Eric, Hammadou et Félix, trois Camerounais, dans l'église d'Edolo durant un office de semaine.



© Joan Bardeletti / Picturétank



TÉMOIGNAGE De Palerme à Monastir

« En juillet 2012, j'ai embarqué lors de la mobilisation de Boats4people pour faire la traversée de Palerme à Monastir, à la voile. C'est la première fois que j'ai senti ainsi la mer Méditerranée. Une mer libre, une mer d'échanges, une mer de paix. Mais moi j'ai un passeport italien. De la bonne couleur. Je n'ai pas le passeport vert des jeunes Tunisiens. Eux ne connaissent pas cette mer là. S'ils veulent atteindre l'autre rive, ils doivent prendre un bateau à la sauvette et partir la nuit au risque de leur vie. Et certains disparaissent. Devant le ministère des Affaires étrangères, devant l'ambassade italienne à Tunis, devant le ministère de

l'Immigration, des centaines de mères tunisiennes se mobilisent chaque jour pour dénoncer cela. Elles se mobilisent pour demander d'abord la vérité et la justice pour leurs fils disparus. C'est ainsi, par des sit-in quotidiens qu'elles ont interpellé les gouvernements tunisiens et italiens sur le sort de 260 jeunes hommes disparus, depuis le printemps 2011. Ces mamans font preuve d'un courage et d'une force incroyable. Le gouvernement tunisien a donc fini par envoyer les empreintes des disparus en Italie en demandant aux autorités italiennes de faire des recherches. Celles-ci se

sont avérées négatives. Mais la lutte n'est pas finie. Cette mobilisation spontanée de mères, de femmes tunisiennes qui ne sont ni militantes, ni spécialistes des droits des migrants met les gouvernements devant leurs responsabilités. Si leurs fils ont pris la mer au risque de leur vie, c'est à cause des politiques migratoires de l'Europe, politiques meurtrières qui doivent changer. Chaque jeune doit pouvoir circuler. Chaque jeune du Sud du monde et surtout chaque jeune tunisien qui a vécu la révolution. La démocratie sans liberté de mouvement ce n'est pas la démocratie. » Hamadi Zribi, activiste italo-tunisien.



Ceux qui n'ont plus de nom

Hier, les réfugiés des mers s'appelaient boat-people, hérauts d'un monde qui s'ouvrait, solidaire. Aujourd'hui, ces mêmes femmes et hommes sont considérés comme des clandestins, menace d'un monde qui se recroqueville. « Je me souviens très bien de tous ces gens, Cambodgiens, Thaïlandais, Vietnamiens, que la Marine française recueillait sur ses bateaux, raconte Julien Quideau, photoreporter à l'époque dans la péninsule indochinoise pour L'Express. À partir de 1975 plus de trois millions d'étudiants, de petits artisans, d'intellectuels ont quitté la région sur des jonques de fortune. « Même si le mouvement avait été impulsé par des humanitaires comme Kouchner, les États venaient en aide à ces personnes. » C'était à l'époque des blocs. Une géopolitique d'Est en Ouest devenue relations Sud/Nord pourtant tout aussi bloquées. « Actuellement, il y a un laisser-aller volontaire des États d'Europe et d'Afrique en Méditerranée, contextualise l'ancien journaliste. Nous sommes dans une autre instrumentalisation politique de ces réfugiés. » — Pierre-Yves Bulteau





3 QUESTIONS À

Amiral Sautter: « la même sollicitude pour les migrants que pour les autres »

Le vice-amiral d'escadre Philippe Sautter a quitté le service d'active il y a quatre ans. Patron de la Force d'Action Navale, il a commandé le porte-avions Foch et fut également conseiller au ministère de la Défense.

À quelle occasion avez-vous été confronté à la question de l'accueil des migrants en mer ?

Lorsque j'étais conseiller au ministère de la Défense, il y eut un débat à propos de l'afflux de réfugiés chinois en Nouvelle-Calédonie. Les « non-marins » nous disaient un peu naïvement : « Il faut éviter à tout prix qu'ils pénètrent dans les eaux territoriales ». Et moi, je leur répondais : « Que voulez-vous qu'on fasse ? On ne va pas leur tirer au canon dessus ! »

C'est un problème insoluble, car les lois de l'assistance en mer font que tout marin en eaux internationales a le devoir de porter assistance à des personnes en danger. Si le bateau n'est pas en danger, on peut tou-

jours être cynique et se dire qu'il peut continuer sa route en lui donnant de l'eau et du gazole. Mais s'ils sont en grande difficulté, on a le devoir de porter assistance. Et quand ils montent à bord d'un navire militaire, ces réfugiés sont déjà en territoire français. On les accueille, puis... que fait-on ?

Cette mission d'assistance à personne en danger en mer a-t-elle tendance à s'intensifier pour la Marine nationale ?

Il y a des navires militaires qui essaient de lutter contre cette prolifération de bateaux de réfugiés en Méditerranée. Au cabinet du ministre, j'ai également été confronté au problème des immigrants de Comores à Mayotte. Ce que l'on essaie de faire à Mayotte, c'est d'aider la police aux frontières à repérer au mieux les passeurs.

Car la Marine nationale a aussi une mission de police en mer. Entre un quart et un tiers des heures opérationnelles de la Marine sont dévolues à ces missions, mais pas uniquement pour les questions d'immigration : il y a aussi la lutte contre le trafic de drogue ou la pêche illicite.

Les commandants de navire sont-ils préparés, formés pour ces tâches d'assistance humanitaire ?

Oui, ils bénéficient d'une formation particulière, notamment à Toulon où je m'en occupais. Par ailleurs, je l'ai vu comme amiral et dans les inspections faites, que ce soit à Mayotte, en Somalie ou en Méditerranée : tous nos équipages font preuve vis-à-vis de ces gens-là de la même sollicitude que pour d'autres. Vous pouvez voir des dizaines de photos de bons gros gars de la marine qui portent dans leurs bras des petits bébés ou qui aident des femmes enceintes à monter à bord. On s'attache quand les migrants restent quelques jours. Et lorsqu'on arrive sur la côte et qu'on voit les fourgons de police qui vont les embarquer, c'est un crève cœur ! C'est pour cela que nos équipages ont peur de ces missions. Dans leur esprit, ils sont là pour sauver des gens.

— **Propos recueillis par Dominique Chivot**

« Pour un instant encore, il était en train de sauver des vies. De soustraire des êtres à l'engloutissement. Pour un instant encore, il n'y avait que cela. Dès qu'ils auraient tous pris pied à bord, il allait devoir redevenir le commandant italien d'un navire d'interception. Il aurait voulu que cet instant s'étire éternellement, que ce soit cela son métier : une quête dans la nuit à la recherche d'embarcations perdues. Rien d'autre. Un combat entre lui et la mer. Rien d'autre. Reprendre les hommes à la mort. Les extirper de la gueule de l'océan. Le reste, tout le reste, les procédures d'arrestation, les centres de détention, les tampons sur les papiers, tout cela, à cet instant, était dérisoire et laid. » Extrait d'*Eldorado* de Laurent Gaudé

Nantes / Mahares

Carnet de rencontres trans-méditerranéennes dans le cadre du projet Mother Border.

Ici

09 mai – Rennes - centre de rétention - Riwanon – salariée Cimade - reçoit Hichem – blessé en garde à vue – elle nous appelle – un numéro – Hichem, prénom de vie - Khelifa, sur les papiers - 11 mai – Nantes – Cimade - avec Hichem - Fatih pour traduire – établir un contact - rédiger une plainte - violences subies en garde à vue - anatomie d'une interpellation - 21 juin – Hichem et Tarek – ils nous guident - vers chez-eux – un appartement squatté - quartier Bouffay – tapisserie et vieux buffet – dehors, la rumeur d'une ville en fête – dedans - rencontres - une envie de s'évader - dans la fête – d'oublier – récits de traversées : 90, 200, 300 personnes - le bleu partout – la peur – la vie est belle, ce soir – demain n'existe pas – des numéros – à Nantes, à Mahares - Sabrina, 16 ans, française - la copine d'Achraf - expulsé – c'est bien ce que vous faites – que fait-on ?

Là bas

16 juillet – Tunisie - Mahares – une ville calme au bord de la mer – traversée par la nationale qui court vers Gabes, la Libye - des numéros - des rendez-vous – avec Helmi - lumière de fin du jour – mobylettes – maisons de ceux qui vivent en France – plaques françaises, 44, 72, 49 – « le petit Paris » - vent dans la vigne – espoir – 3 mois de travail en France, ça valait la peine – les 3 premiers jours – sa mère pleurait – sa grand mère pleurait – tout le monde pleurait – beaucoup de stress – avant l'appel de Lampedusa - dans la famille d'Hichem – hameau en pleine campagne, 11 km – père, mère, frères, sœurs, cousins – reconnaissants – nous – émus – gênés –



La mère d'Hichem

figues du jardin – dorades – salade mechouya – thé – si fort - si doux – télé allumée – vent dans les oliviers – poussière – une interview en famille – pour Hichem – partir ou mourir – c'est égal – trois frères – l'un est parti, l'autre veut rester, le troisième ne sait pas – il veut partir – sacs plastiques bercés par le vent de chaleur – mouvement perpétuel sur la route côtière - inertie insupportable des jeunes d'ici – cigarettes – cafés sirotés – ils scrutent l'horizon – attendre n'est pas vivre – une révolution ? 26 décembre ? 14 janvier ? rien n'a changé – si – on peut parler – c'est tout – partir est toujours un crime – Achraf a tenté à nouveau sur un bateau de marchandise au départ de Sfax – 3 mois en prison – l'attente comme un décor...

27 juillet – Nantes – arrêt « gare maritime » – encore la mer – Hichem – deux mots – deux cadeaux de la part de la famille – si proches et si loin – attention à toi – Khouya – on doit se voir encore – Dans l'après Ben Ali, le cœur des jeunes tunisiens – qu'ils soient en Tunisie ou en France - semble balancer entre espoir, désillusion et attente. —

« après avoir réussi à traverser la mer, nombreux se noient ici même... »

Mother Border est né d'une réflexion partagée entre l'association étrange miroir et La Cimade dans le cadre du festival migrant'scène 2012. À travers un film compilant paroles, photos, vidéos, sons et dessins Mother Border questionne le contexte migratoire en mer Méditerranée et le quotidien de jeunes migrants tunisiens venus à Nantes après la révolution. Le film est interprété sur scène, à la manière d'un ciné-concert, par trois musiciens et accompagné de lectures. Mother Border sera en tournée pendant le festival migrant'scène du 15 novembre au 2 décembre 2012 dans toute la France.

EN SAVOIR PLUS
<http://www.migrantscene.org>





S.O.S. RÉFUGIÉS EN MER

Le téléphone de Father Mussie sonne souvent

Depuis Rome, puis maintenant Fribourg, ce prêtre érythréen fait office de centre d'appel pour les réfugiés en perdition.

Ce qui frappe d'abord, c'est sa voix calme au téléphone. Une voix capable d'écouter, de rassurer. Et ce n'est pas un hasard : celui qui parle au bout du fil est bien la « voix des sans voix ». Celle disponible à toute heure pour capter les appels des migrants qui se retrouvent en difficulté quelque part près des côtes italiennes ou libyennes.

Depuis sept ans, Mussie Zerai est ainsi devenu un relais indispensable pour les migrants toujours plus nombreux à tenter la traversée de la Méditerranée. Ceux qui viennent de la corne de l'Est africain et du Soudan, comme ceux qui arrivent de l'ouest (Liberia, Ghana). Ses atouts : une

Celui qui parle au bout du fil est bien cette voix disponible à toute heure pour capter les appels des migrants qui se retrouvent en difficulté quelque part près des côtes italiennes ou libyennes.

bonne connaissance des contacts à activer pour aider des réfugiés en perdition, à savoir les gardes-côtes italiens, le centre romain de coordination des secours, le Haut commissariat aux réfugiés ou encore d'autres adresses à Bruxelles ou à Londres ; mais aussi une pratique des langues anglaise, arabe et italienne, en plus du tigrinya ; et enfin une expérience personnelle qui le rend tout de suite proche de ce que vivent ceux qui tentent cette aventure désespérée.

Parcours

Car lui-même, bien qu'arrivé en Italie dans des conditions confortables, est un réfugié érythréen. Son père, un ingénieur proche de l'empereur Haïlé Sélassié, avait choisi l'exil italien en 1977, trois ans après le coup d'État militaire du colonel Mengistu. Resté quelque temps à Asmara avec sa famille, le fils Mussie décide à son tour en 1992 de fuir l'Afrique pour éviter d'être enrôlé dans l'armée à dix-sept ans. Le jeune étudiant accumule les petits boulots dans la capitale italienne, avant de trouver accueil et parrainage au Collège éthiopien du Vatican. Ayant obtenu le statut de réfugié, il entreprend alors des études de philosophie et de théologie pour concrétiser son projet de devenir prêtre. Il est ordonné en 2010. Et c'est là qu'il trouve également du soutien pour confectionner un réseau susceptible d'aider les migrants africains en difficulté.



Père Zerai

Cette aide prend même la forme d'une agence : Habeshia. Ce qui veut dire en érythréen « mélangés ».

Le jeu des trafiquants

C'est, bien sûr, au moment de la révolution tunisienne puis de la guerre en Libye, que le téléphone du *Padre* Mussie a le plus sonné. Celui-ci garde un souvenir fort de ces histoires de canots de fortune qui parfois se sont bien terminées, et parfois mal... De cet esquif difficile à localiser parce que le téléphone à bord était devenu muet, faute de batterie ; ou bien de cette femme ramenée à terre à temps pour accoucher. Et s'il vante le dévouement des gardes-côtes italiens du côté de Lampedusa, il rappelle aussi le témoignage de ce groupe de migrants ayant vu passer près d'eux un navire militaire... qui a continué sa route.

Pour Mussie Zerai, la responsabilité des pays occidentaux et des autorités européennes reste lourde : « Ces gens qui ont dû tout quitter devraient recevoir une protection et non se retrouver dans des centres de rétention », accuse-t-il. Et à ceux qui l'accusent de pousser ces réfugiés à venir en Europe, il répond : « Ces gens sont libres de quitter leur pays et ils le font en général pour sauver leur vie ». Pour lui, maintenir cette chasse aux migrants, c'est aussi faire le jeu des trafiquants. « Ces lois restrictives enrichissent toujours les trafiquants tout en mettant en danger les réfugiés ».

Depuis quelques mois, Mussie Zerai est installé à Fribourg, en Suisse, où son évêque d'Asmara l'a envoyé auprès des réfugiés érythréens et éthiopiens qui relèvent du rite « guèze » de ces Églises orientales. Dans l'attente de sa nouvelle régularisation, il continue à s'occuper de son agence, sans véritable aide ni bureaux. Ce qui le préoccupe également en ce moment, ce sont ces Africains en nombre croissant expulsés d'Israël et qui campent dans le Sinaï. Sans parler de cette recrudescence de trafics de migrants, pris en otages en Afrique par des bandes organisées, rançonnés et victimes de violences. Le téléphone de *Father* Mussie risque de sonner encore longtemps. — **Dominique Chivot**

Une morale à la mer?

L'obligation d'assistance en mer s'applique-t-elle réellement aux personnes migrantes ? Delphine D'Allivy Killy, avocate, Céline Roche, juriste, toutes les deux membres de l'association Boats4people et du Gisti, ont débattu, début juillet à la bibliothèque municipale de Montreuil, avec Pascal Trunck, aumônier de la Marine à Toulon.

L'obligation de sauvetage en mer relève-t-elle d'une morale commune aux marins ou de la loi ?

Céline Roche : C'est une tradition ancestrale, mais le droit de la mer est lui aussi très ancien. Depuis le début du XIX^e siècle, ce sont surtout des sociétés privées qui organisent le sauvetage en mer près des côtes, avec par exemple en France la création de la Société humaine des naufragés, en 1925, puis de la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) en 1967. En haute-mer, depuis les années soixante, il a été décidé que cela relevait de la compétence de l'État. Tout cela a été codifié à Genève puis par la convention de Montego Bay en 1982, dont la forme actuelle résulte d'amendements. En 1994, une convention des Nations-Unies sur le droit de la mer est rédigée. Elle est ratifiée en 1996 par la France. Un tribunal international du droit de la mer est issu de cette convention.

Pascal Trunck : Si un navire, grand ou petit, est en péril, il y a une obligation absolue d'intervenir. Pour la zone Méditerranée, c'est le préfet maritime de Toulon qui coordonne toutes les actions. Il y a aussi les centres régionaux des opérations de sauvetage et de secours (Cross). Ils enregistrent les appels de détresse et organisent les secours. Le principe de la libre circulation en mer rend la question du migrant extraordinairement complexe. Vous avez le droit de naviguer



Balise automatique signalant la haute falaise sur la côte ouest de Lampedusa.

sans restriction et d'aller où vous voulez. Tout le monde, les États, les usagers, ont l'obligation d'aller vous chercher si vous allez mal. Partant de ce principe, la question de la migration ne devrait pas se poser. Même dans les eaux territoriales vous ne pouvez pas être interpellé en tant que migrant ou clandestin. Il faut avoir posé le pied sur le sol. Il n'y a d'ailleurs de migrants clandestins en mer que si on arrive à prouver que le passeur est à bord.

Il y a-t-il eu des condamnations pour ne pas avoir porté secours à des migrants en détresse ?

C.R : Nous avons relevé un cas en Italie où un capitaine a été condamné pour ne pas avoir porté secours à des migrants, mais c'est très rare. Il y a plus souvent des capitaines de navires condamnés pour avoir sauvé des migrants en détresse que l'inverse.

P.T : Pendant longtemps, un usage voulait que les naufragés soient reconduits à la côte la plus





... proche. Mais une affaire en date de 2010 a un peu changé la donne. Des Italiens ont débarqué en Libye des gens qui fuyaient le pays. Pour cela, l'Italie a été condamnée par la Cour européenne. Il ne s'agit donc plus de sauver, mais aussi de savoir où débarquer. Cette réalité devra être prise en compte par le droit français.



Delphine D'Allivy Kelly

Delphine D'Allivy Kelly : Cette condamnation rendue en 2012, apporte une avancée importante en matière de protection des migrants en mer. C'est l'application d'une précédente jurisprudence, qui interdisait les expulsions collectives. C'est une transposition de ce principe en mer. On voit là, la difficulté de l'articulation entre le droit de la mer et celui des migrants.

Même dans les eaux territoriales vous ne pouvez pas être interpellé en tant que migrant ou clandestin. Il faut avoir posé le pied sur le sol.

Sauver, puis débarquer des migrants, souvent en situation très précaire, est-ce que ce n'est pas une responsabilité trop lourde à faire peser sur de simples marins ?

C.R : Théoriquement il est prévu que ces marins soient relayés par les États, qui sont obligés de coordonner le sauvetage, de prendre le relais du capitaine en cas de besoin, et d'organiser un débarquement en lieu sûr. Après, entre les textes et la pratique...

P.T : Le secours en mer est très

cher, et techniquement difficile. S'il y a des creux de plusieurs mètres, pour un grand bateau militaire ou de marine marchande, c'est compliqué de mettre des embarcations à l'eau. Il faut éviter de provoquer des sur accidents, du côté des sauveteurs ou des migrants. Il faut aussi prendre en compte l'existence de réseaux très organisés. On ne décide pas tout d'un coup de prendre son bateau entre le Sénégal et les Canaries. Les gens qui migrent ne sont pas les plus pauvres, car il faut payer pour le passage et il faut avoir une bonne condition physique. Les gens qui sont sur ces bateaux sont souvent des victimes, mais ceux qui organisent les passages ne sont pas des philanthropes.

D.D.K : Je ne suis pas convaincue que ce soit des choses si planifiées que ça... Dans plusieurs affaires tragiques, on a vu des bateaux avec à bord des femmes enceintes et des enfants. À la suite du printemps arabe, un certain nombre de jeunes tunisiens, dès que la porte s'est ouverte, sont partis, sans planifier leur voyage.

C.R : Ces migrants utilisent des passeurs, parce qu'ils n'arrivent pas à émigrer légalement, la politique de visa étant catastrophique et arbitraire. Le sauvetage en mer est une obligation, peu importent les raisons pour lesquelles ils émigrent et la manière dont ils arrivent.

Comment éviter la criminalisation des capitaines de navires qui participent à des sauvetages d'immigrants clandestins, comme le montre le film Terra Ferma ?

D.D.K : Ce film est largement inspiré d'une affaire italienne. Un navire a organisé le sauvetage de migrants dans le canal de Sicile en 2004, et le bateau a été contraint de rester dans les eaux territoriales italiennes pendant 21 jours. Finalement, le capitaine a décidé de débarquer dans la ville

d'Agrigento. Il a été accusé d'aide à l'entrée illégale de migrants. En 2009, le tribunal a relaxé les prévenus. Il a donc réaffirmé la suprématie du droit de la mer sur le délit de solidarité, qui avait été prononcé. Les principes internationaux d'assistance ont contredit les principes de répression organisés par le droit national, en France comme en Italie.

Il y a plus souvent des capitaines de navires condamnés pour avoir sauvé des migrants en détresse que l'inverse.

P.T : Pour la personne qui porte secours et qui se fait prendre dans un filet assez complexe de réglementations, cela doit être terrible. Pourtant il faut répondre à cette obligation morale. Le trafic, c'est un autre registre. Il faudra bien hiérarchiser les constructions juridiques parfois contradictoires.

C.R : On évoquait la difficulté de sauver dix, vingt, quarante personnes parfois. C'est pour ça que les conventions nationales ont été amendées, afin que les États prennent le relais au plus vite. Normalement, une indemnisation est prévue pour ces capitaines. Si les procès pour non-assistance sont très rares, ceux où les capitaines ont été poursuivis sont nombreux, au point que les Nations Unies ont, en 2011, recommandé de ne pas condamner les capitaines de navires pour trafic lorsqu'ils ont secouru des personnes en mer, mais de leur offrir reconnaissance et compensation.

Il semblerait qu'un navire de l'Otan n'ait pas respecté cette obligation de sauvetage dans l'affaire du naufrage de migrants d'Afrique subsaharienne, il y a un an, comme le relève un rapport du Conseil de l'Europe. Qu'est-ce que risque l'institution ?

D.D.K : Une plainte a été déposée contre X, derrière X se profilant l'armée française. 63 morts sont

à déplorer. La plainte a été déposée au nom de six survivants. C'est symbolique bien sûr, car l'Otan n'est justiciable devant aucune juridiction. On souhaite que cette affaire soit instruite et permette de développer une vraie réflexion.

P.T : Très honnêtement, je ne sais pas ce qui s'est passé, mais à titre personnel cela m'étonne beaucoup qu'un commandant de navire ait décidé de fermer les yeux devant des embarcations de migrants en péril. Souhaitons que cette affaire soit instruite.

C.R : Nous aussi cela nous interroge, mais les témoignages concordent. La mise en cause de l'armée française est une procédure suffisamment lourde pour qu'on ne se lance pas dans ce genre de plainte n'importe comment. Les survivants racontent, qu'ils ont vu un hélicoptère passer. Des appels de détresse ont été lancés. Un bateau de l'Otan est arrivé, les survivants ont vu des drapeaux qui permettent de dire qu'il s'agissait de la France.

Défendre le droit de la mer pour les migrants, c'est donc aussi défendre leur humanité ?

P.T : D'une certaine manière nous sommes tous enfants de migrants, tout du moins dans une filiation symbolique. Il ne faut pas céder sur ces valeurs universelles. Et puis, il faut aussi insister et rappeler, y compris dans les



pays de départ, que les traversés maritimes sont dangereuses. Il y a eu une explosion du mouvement migratoire avec le printemps arabe, mais il faut que les gens comprennent que prendre la mer est une action qui ne s'improvise pas et qui peut être très dangereuse.

Le sauvetage en mer est une obligation, peu importent les raisons pour lesquelles les gens émigrent.

D.D.K : Malheureusement, si tous les migrants n'organisent pas leur départ, tous connaissent les enjeux. Ils savent qu'ils embarquent sur des canots de fortune. Ils ont ce risque en tête, mais tentent quand même la traversée, car la vie chez eux est devenu impossible. Cela montre aussi que ces personnes ne doivent pas être considérées comme de simples migrants, mais comme des gens courageux. Nous avons la liberté de circulation, pourquoi pas eux ? **■ Débat animé et retranscrit par M.G**

Céline Roche

+ À LIRE



Eldorado, de Laurent Gaudé, Actes Sud, 2006

« Méditerranée, cimetière migratoire », série de reportages réalisés par Carine Fouteau au printemps 2012, Médiapart.

+ À VOIR



Black Snow, reportage photo de Joan Bardeletti

Zarziz-Lampedusa, reportage photo d'Olivier Jobard

Lampedusa, Vintimille, reportages photo de Rocco Rorandelli et Simone Donati

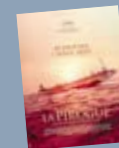
Mother Border, une création originale d'étrange miroir pour le festival migrant'scène 2012

+ AU CINÉMA



Terra Ferma, d'Emanuele Crialese, 2011

Les Éclats, de Sylvain Georges, sortie novembre 2012



La Pirogue, Moussa Touré, sortie novembre 2012

+ SUR LE WEB

WatchThemed, «tour de contrôle» de la société civile qui cartographie les violations des droits des migrants en Méditerranée.
<https://watchthemed.crowdmap.com/>



15 novembre - 2 décembre 2012
Retrouvez toute la programmation, ville par ville, du festival migrant'scène sur

<http://www.migrantscene.org>

« Traverser la mer, c'est risquer la mort à chaque vague »

Ils sont les héros des mers. Une poignée de marins qui partent, tous les quatre ans, défier les océans, en solitaire. Leur Everest se franchit sur des monocoques de 40 pieds, bourrés d'électronique, allégés de toutes surcharges risquant de les ralentir. À l'horizon, rien d'autre que l'adrénaline de la compétition avec, au bout, le sacre. Une belle histoire que nous avons voulu confronter à une autre. Toute aussi héroïque, mais moins médiatique. Parce que tragique. Celle des réfugiés des mers. Cette année encore, ils sont des milliers à embarquer sur des coques de noix pour quitter leur pays. Une odyssée dangereuse, désespérée, ultime où la mort frappe très régulièrement. Trop régulièrement. Ils s'appellent Alex et Raphaël Dinelli. Le premier a fui l'Érythrée et a bien failli mourir de soif et de faim, dérivant en pleine Méditerranée. Le second s'élancera des Sables-d'Olonne, le 11 novembre, pour son 5^e Vendée Globe. En illustration, une autre traversée racontée par le photographe Olivier Jobard.



À la chute de Ben Ali, des milliers de tunisiens quittent Zarzis pour Lampedusa dans l'espoir d'une vie meilleure en l'Europe. 17 Mars 2011. Le chalutier «Oum El Khir» (femmes du bonheur) quitte le port de Zarzis avec 120 passagers à son bord.

Pas facile d'entrer en contact avec Alex. De ce trentenaire vivant aujourd'hui dans la région lilloise, nous ne connaissons que le son de sa voix. Un filet un brin timide, mais fluide, altéré par la liaison du téléphone portable. Dans un français lent et maîtrisé, il a accepté de se souvenir de sa traversée de la Méditerranée. C'était fin 2006. «Après sept années de service national, je savais que je n'allais pas pouvoir quitter l'a-

mée avant mes 40 ans.» La règle édictée par Issayas Aferworki, l'homme fort de l'Érythrée, lui bouche tout espoir d'horizon, comme pour toute sa génération. Alors, comme tant d'autres, il décide de tenter sa chance dans l'enfer du Soudan, tassé avec des dizaines d'autres dans un 4x4 roulant à perdre haleine dans la fournaise du Sahara. Au bout, la Libye de Kadhafi. «C'est là que je me suis fait prendre à hauteur de Misrata,

poursuit Alex. Avec les autres, nous avons été enfermés dans la prison de Kouffra.» Prix de la libération : 300 dollars. Les familles sont mises à contribution. Alex arrive à réunir la somme nécessaire et voilà le jeune Érythréen en partance pour Tripoli. «Là, on m'a mis en relation avec un passeur. Il nous a demandé 1 200 dollars chacun pour embarquer sur un bateau de 6 mètres de long avec moteur.» Les vingt-huit jeunes hommes, qui rêvent d'Italie avant d'accoster en Angleterre, sont cachés dans un jardin proche de la mer. La Méditerranée qu'aucun d'entre eux ne connaît. «Quand nous sommes arrivés près de l'embarcation, le passeur a demandé qui voulait piloter le bateau. Deux gars, qui avaient été pêcheurs en mer Rouge, se sont proposés, explique le jeune homme. On leur a remis un GPS et un téléphone satellitaire qui n'ont jamais fonctionné.» «Des éléments parmi tant d'autres qui ne favorisent pas la réussite d'une traversée», répond en écho Raphaël Dinelli. Marin expérimenté, le navigateur a été victime d'un naufrage en 1996. «En mer, quand on chavire, on a très peu de chance de s'en sortir. Traverser la mer, c'est risquer la mort à chaque vague.» Et le skipper de décrire les risques énormes pris par cette jeunesse désespérée, sur les eaux de l'Atlantique ou de la Méditerranée. «Entre le Sénégal et les Canaries, par exemple, il n'y a pas plus de

150 milles. Ce n'est pas énorme comme distance. Le problème, c'est ce courant froid qui borde la côte africaine et qui, en descendant jusqu'au Maroc à la rencontre du Sahara, provoque la création d'un alizé très fort.» Des éléments naturels souvent fatals pour des embarcations en surcharge conduites par des marins inexpérimentés. En Méditerranée, la cause de nombre de naufrages se nomme le Meltem. Un couloir de vent qui souffle entre la Turquie et la Grèce et qui rend la traversée périlleuse. «C'est le même vent que le Mistral, il peut souffler jusqu'à 40 nœuds», confirme Raphaël Dinelli.

« L'Angela » se détourne pour leur donner vivres et couvertures

Comprimés sur leur hors-bord, les vingt-huit Érythréens s'élancent sur les flots. «À peine partis, raconte Alex, une forte rafale de vent a fait entrer de l'eau dans le bateau. Celle-ci s'est mélangée à nos provisions – pain, eau et fromage – et aux jerricans d'essence.» Huit heures après cette première avarie, le moteur de la frêle embarcation s'en-

En mer, quand on chavire, on a très peu de chances de s'en sortir

raye, terrassé par le sel. Les hommes tentent un bricolage de fortune qui ne tient pas. Ballotté par les eaux et poussé par le vent, le bateau dérive ainsi durant trois jours et demi. «Pendant ce temps-là, nous avons croisé beaucoup de gros navires, mais aucun ne s'est jamais arrêté ou détourné, malgré nos appels.» Une angoisse accentuée par la faim et la soif. «La survie en mer passe principalement par l'eau», insiste le skipper du Vendée Globe. «Quand on part en tour du monde en solitaire, nous consommons cinq litres par jour, pour l'alimentation, la toilette etc. En plus de notre désalinisateur, le ...



LES SERPENTS DE LA MER

Dans notre imaginaire l'océan a trois sources contradictoires. L'épopée d'abord, l'errance d'Ulysse, les aventuriers qui s'approchaient des colonnes d'Hercule sur des barques d'alpha aux voiles de papyrus, Erik Le Rouge et ses rameurs téméraires, Magellan, la grande découverte, l'or, l'or, l'or – et ses horreurs collatérales.

Loti, ensuite. Le pêcheur toujours pauvre, la femme toujours veuve, l'amateur toujours riche (et toujours radin), la morue toujours abondante (jusqu'à disparition), les vagues toujours assassines, les mousses qui disparaissent les premiers et les capitaines forcément héroïques. Et puis la mer sublime. Les peintres qui s'en délectent et nous avec, les romantiques qui frissonnent d'un effroi délicieux. Et là-dessus, les cong'pay', les hordes prolétaires qui s'abattent joyeusement sur le sable bourgeois, le polluent avec force ballons, pelles et châteaux éphémères, avec l'absolu bonheur de la transgression. Cette révolution-là, dans nos têtes, est sans doute la plus forte, la plus tenace. La mer, pour nous autres Français, ce n'est pas la mer. Tout juste l'ornement du rivage. La mer, c'est joli, comme les plates-bandes bien ordonnées qui égayent une allée. On la chante en boucle, à l'heure de la moule-frite, dans les bars vire-au-guinéau, quand des barbus en gilet rayé entonnent Santiano-oo-oo. La mer n'est qu'une pellicule dorée qui orne nos côtes lorsque le soleil se couche.

Pour le fun, il y a l'extrême. Les courses, les athlètes suréquipés, les sponsors et les voiles à message, Groupama, Vache qui rit, les records, les bateaux qui volent, les spis géants. Plus, toujours plus, plus loin, plus cher, plus dangereux, plus hard...

Je ne dis pas que les coureurs ne sont point d'immenses marins. Ni que les plages ne sont nullement exquises. Je dis simplement qu'il faut imaginer que la mer a du fond, qu'elle est sillonnée de courants invisibles. Je dis que la mer seule fait le tour du monde, qu'elle relie quand la terre divise. Je dis qu'elle est impure, qu'elle brasse tout à la fois la splendeur et l'ordure, qu'elle recèle conjointement la merveille et les fauves.

Tous les marins savent ça. Tous les Coréens payés une poignée de dollars. Et tous les Grecs qui ne sont plus payés. Pour les migrants, ceux qui se livrent à la mer c'est pire encore. Ils expérimentent tout ce que l'élément recèle de pire – le chaud, le sel, le froid, l'humide, le jour, la nuit, l'imprévu, l'erreur, le danger. Et aussi tout ce que l'humanité, sur mer, a engendré de pire : la cupidité, la piraterie, le mensonge, la rouerie, la maladresse, l'incompétence. Et, s'ils se trouvent en détresse, il n'est pas rare, trois fois hélas !, que la légendaire solidarité des gens de mer, l'assistance inconditionnelle, mentionnée, stipulée sur tous les livres de bord, sur toutes les passerelles de tous les navires, qu'ils soient marchands, militaires, de plaisance ou autres, cette règle, sans prix aucun, sans discussion aucune, soit ouvertement violée.

Un port, dit-on, c'est un havre. Un abri où, enfin, le péril est écarté. Pour les migrants, c'est tout le contraire. S'ils ont survécu aux serpents de la mer, d'autres morsures les attendent encore. Pour eux, ça ne fait que commencer. Plus dur que le Vendée Globe, mon frère... ■



17 Mars 2011.
L'embarcation prend
l'eau de toutes parts.
Les passagers sont
frigorifiés.

La houle rend
malade. La plupart
des tunisiens de
l'embarcation
prennent la mer
pour la première fois.

On commence à
apercevoir au loin
les lumières de l'île
de Lampedusa.

À peine partis, une forte rafale de vent a fait entrer de l'eau dans le bateau. Celle-ci s'est mélangée à nos provisions – pain, eau et fromage – et aux jerricans d'essence.

... règlement de la course nous oblige à conserver une réserve de 60 litres d'eau plombée – réserve à laquelle les skippers n'ont pas le droit de toucher, sauf en cas d'extrême danger. » Une précaution que ne prennent quasiment aucun migrants qui fuient par la mer. Et pour cause. Au bout du sixième jour de mer, Alex et ses compagnons d'infortune sont épuisés. « À un moment, je me suis même préparé à la mort, avoue le jeune homme. Jusqu'à ce que « L'Angela », un bateau de pêche italien, se détourne de sa route pour nous secourir. Avant d'appeler les gardes côtes italiens, les marins nous ont donné de la nourriture et des couvertures. » Après six heures d'attente, les rescapés sont finalement conduits à Porto Paulo, en Sicile, « où la police nous a placé dans un bâtiment qui ressemblait à une ancienne école ». Les empreintes prises, les jeunes hommes sont envoyés à Syracuse. « Là, nous avons été interrogés par les autorités avant de recevoir une autorisation de séjour valable un an sur le sol italien. » Le récépissé en poche, Alex décide de partir pour la Suisse. « C'est ici que ma première fille est née. Je l'ai appelé Angela en hommage aux marins qui nous ont sauvé la vie. »

Arrivés en France le 13 juillet 2009, et après une multitude de tentatives pour traverser la Manche et rejoindre l'Angleterre, Alex et sa famille ont fini par obtenir le statut de réfugié pour dix ans. Tout en s'occupant de sa femme et de ses deux filles, le jeune homme attend de pouvoir valider son CAP dans le BTP à la fin de l'année 2012. Pour, enfin, pouvoir se construire une nouvelle vie. —

Pierre-Yves Bulteau



© Olivier Jobard / M.Y.O.P.

Échos d'une audience d'août...

8 août au tribunal administratif de Paris. Les grandes salles d'audience sont en travaux. Les couloirs sont vides et silencieux. Sur un banc attendent trois retenus encadrés par des policiers. Ils sont enfermés au centre de rétention de Vincennes et ont déposé un recours contre la mesure de placement en rétention dont ils font l'objet. Ils traversent la cour ensoleillée pour entrer dans une petite salle d'audience qui sert pour l'occasion. Il fait chaud, la porte reste ouverte, dehors, il n'y a pas un bruit. L'avocat du premier

sous sa robe rapidement agrafée. Elle est arrivée quelques minutes avant le début de l'audience, sans même s'entretenir avec les retenus qu'elle doit défendre. Le premier est un jeune Indien, arrêté lors d'une vente à la sauvette. « *Le recours a été déposé par une association. Je n'ai aucun élément complémentaire à ajouter* ». Le jeune Indien à la chemise noire impeccable prend alors la parole, par l'intermédiaire d'un interprète. Il raconte les conditions de son interpellation, il répète qu'il ne s'est pas débattu, qu'il n'y a pas eu de rébellion. Il ne sait pas que ses arguments sont inutiles, que le tribunal examine là seulement la légalité de sa mesure d'éloignement et de son placement en rétention. « *Le tribunal prend note de ces observations* ».

Enfin, un autre jeune tunisien s'avance, chemise impeccable là aussi, cheveux gominés. C'est la même avocate qui doit le défendre. « *Le recours a été déposé par une association. Je n'ai aucun élément complémentaire à ajouter* » répète-elle exactement. Là encore l'homme tente de se défendre. Arrêté pour vol, il dément l'accusation longuement. Le Ramadan, la mosquée et un sac trouvé par terre. Le juge essaye d'être patient. « *Le tribunal prend note de ces observations* ». Les décisions sont mises en délibérées. Tous quittent la salle. L'avocate dégrafe prestement sa robe et va serrer la main du représentant de la préfecture. « *Expéditif* » glisse celui-ci. « *Tout est écrit dans le recours, ça ne sert à rien d'ajouter du bla-bla* » se défend-elle, sarcastique.

Plus tard les décisions tomberont. Toutes les requêtes sont rejetées. L'escorte policière se lève. Le tribunal se vide. — **A. M.**

« Tout est écrit dans le recours, ça ne sert à rien d'ajouter du blabla »

requérant prépare son intervention, il s'entretient avec un jeune homme tunisien à l'air affolé ou incrédule, on ne sait pas trop. Il se trouvait avec son cousin dans un parking à chercher le scooter de celui-ci qui avait été volé, il a été interpellé en flagrant délit. Des extincteurs auraient été déplacés, des fils de télésurveillance coupés. Son avocat attaque le fait qu'aucun délai n'ait été accordé au jeune homme pour mettre à exécution sa mesure d'éloignement sous prétexte qu'il constituerait un « trouble à l'ordre public » à cause de ce scooter, du parking et des fils coupés. Il rappelle aussi que le placement en rétention ne peut pas être systématique, qu'il s'agit d'une privation de liberté et qu'elle doit être motivée. Or aucune justification n'est faite par la préfecture qui aurait pu aussi l'assigner à résidence chez son cousin. Le jeune tunisien roule des yeux en regardant son avocat, il semble mettre toute sa foi dans cette plaidoirie qui le dépasse. Rapidement, le représentant de la préfecture prend la parole pour balayer les arguments de l'avocat en arguant que l'administration n'a pas à motiver son choix de ne pas assigner à résidence. On passe à l'affaire suivante. S'installe alors à la barre une avocate commise d'office. Ses chaussures de sport usées ressortent

LAURENT GAUDÉ

« L'écriture est une histoire d'empathie »

Dans *Eldorado*, Laurent Gaudé, prix Goncourt 2004, et parrain de l'édition 2012 du festival migrant'scène, met en scène les fantasmes de l'immigration d'un bord à l'autre de la Méditerranée.

Pourquoi et comment vous êtes-vous saisi de ce thème de l'immigration ?

À l'époque, mais aujourd'hui encore, j'étais frappé par le fait que c'est un thème très très présent dans nos vies de tous les jours, à la radio, dans les journaux, mais que c'est une réalité dont on ne parle que d'une seule façon, d'une façon très brève, très factuelle. Bien sûr c'est la manière de travailler des médias, ils n'ont pas le temps, pas la place. Mais voilà, il y a tout un pan de la réalité vécue par les migrants dont on ne parle jamais. Et moi, quand je pense à ces vies-là, les premiers mots qui me viennent, ce sont les mots de courage, de volonté. Or on n'entendra jamais à la radio « *de courageux migrants sont arrivés sur nos côtes...* ». Bien sûr, ce n'est pas possible, ce n'est pas là le rôle des médias. Mais la fiction, elle, peut s'emparer de cette zone-là, la zone des émotions.

Comment vous êtes-vous documenté pour raconter cette réalité dont justement on ne parle jamais ?

Comme pour tous mes romans, je me suis documenté depuis chez moi. Je ne suis pas allé en Afrique subsaharienne, je n'ai pas refait la route des migrants, je n'ai même pas rencontré de personnes ayant fait ce voyage. Je me suis documenté à partir de photos, de vidéos, de journaux... Mais *Eldorado* n'est pas un documentaire, c'est un roman, et j'ai sans doute fait des erreurs. L'important c'était d'avoir une histoire.

« On a le droit de regarder ces hommes-là comme des hommes, d'entrer en sympathie, d'espérer avec eux, de souffrir avec eux. »

Que le lecteur suive un personnage. Et quand j'ai trouvé le personnage de Salvatore Piracci, c'était bon, j'avais l'histoire. Ce n'est pas un personnage réaliste, mais il est capable d'emmener le lecteur...

Dans ce roman, vous décrivez de manière très juste la force des rêves, un peu irrationnelle, qui pousse les hommes à partir... Comment avez-vous pu raconter cela, sans avoir rencontré de migrants ?

Oui, je crois que pour beaucoup, c'est le fantasme de l'aventure qui les pousse à partir, à être celui qui va



© Marc Melki

voir autre chose. Bien sûr, il y a la violence politique, la pauvreté, la sécheresse, mais je crois qu'il ne faut pas négliger la force de ce fantasme, le côté héroïque aussi. Et ça, je l'ai senti en discutant avec des migrants d'autres époques, des Italiens venus en France par exemple. Il y a un fond commun à chaque émigration.

Surtout, l'écriture est une histoire d'empathie. Il faut se mettre à la place des gens. Je n'ai pas vécu ce voyage, ce déracinement, mais à leur place, de quoi aurais-je peur ? De quoi aurais-je envie ? C'est pour ça que j'écris, et c'est pour ça que l'écriture est enivrante, pouvoir vivre d'autres vies en tentant de se mettre à la place de...

Me mettre à la place du commandant italien a été facile, c'est l'homme européen, c'est ce que je suis, ce qu'est le lecteur. Le roman prend le personnage de Salvatore Piracci au moment où il est fatigué de son métier de Sisyphe. Il se demande à quoi ça rime. Ça

« Ils dérivèrent jusqu'à la troisième nuit. La frégate italienne les intercepta à quelques kilomètres de la côte des Pouilles. Au départ de Beyrouth, il y avait plus de cinq cents passagers à bord. Seuls trois cent quatre-vingt-six survécurent. Dont elle. Sans savoir pourquoi. Elle qui n'était ni plus forte, ni plus volontaire que les autres. Elle à qui il aurait semblé juste et naturel de mourir après l'agonie de son enfant. Elle qui ne voulait pas lâcher la rambarde parce que se lever, c'était quitter son enfant et elle ne le pouvait pas. Elle raconta tout cela avec lenteur et précision. Pleurant parfois, tant le souvenir de ces heures était encore vif en elle. Le commandant Piracci ignorait que la femme eût un enfant mais, en d'autres occasions, sur d'autres mers, il avait dû, parfois, arracher des nourrissons inertes à leur mère. Il connaissait ces histoires de mort lente, de rêve brisé. Pourtant le récit de cette femme le bouleversa. Il repensa à cette destinée saccagée, à la laideur des hommes. Il essaya de mesurer la colère qui devait y avoir en elle et il sentit qu'elle était au-delà de toute mesure. Et pourtant, durant tout son récit, elle ne s'était pas départie de la pleine dignité de ceux que la vie gifle sans raison et qui restent debout. »

Extrait d'*Eldorado* de Laurent Gaudé

doit être terrible. Ce sont des policiers de mer mais ce qu'ils font, tout de même, c'est de l'humanitaire, du sauvetage. En marins d'abord, ils sauvent, ensuite se met en place le protocole politique. Mais quand ils patrouillent, je pense que ce qu'ils ont en tête c'est de sauver des hommes.

Voilà, avec ses deux personnages, Salvatore Piracci et Soleiman, *Eldorado* est la confrontation d'un double fantasme, celui de l'ailleurs, romantisé à l'extrême, l'Eldorado européen, et puis le fantasme de la forteresse. Cette idée qu'on pourrait « protéger » l'Europe par un mur. Attention, je ne me situe pas là sur un terrain idéologique, le roman n'est pas le lieu du militantisme.

Je préfère inviter le lecteur à se poser des questions, qu'il fasse un chemin avec moi et avec les personnages. Après, je suis un homme qui porte un certain regard sur le monde et j'espère que lorsque quelqu'un lit *Eldorado*, il sent ce regard, qu'on a le droit de regarder ces hommes-là comme des hommes, d'entrer en sympathie, d'espérer avec eux, de souffrir avec eux. S'il fait ce chemin avec moi, cela aura sans doute des conséquences sur ce que le lecteur pensera comme citoyen. Alors j'ai l'impression d'avoir réussi mon tra-

vail. C'est une arme formidable le roman, d'avoir ce temps-là, long, de suivre une histoire, l'évolution des sentiments, de la psychologie d'un personnage. Et puis il y a l'arme de l'émotion. Et peut-être qu'ensuite le lecteur écouterait différemment les infos, qui véhiculent aujourd'hui une image fantasmée du clandestin, fraudeur et parasite. Je crois que la fiction peut réajuster cela, qu'il va rester ensuite un parfum dans la tête des gens. ■

Propos recueillis par Agathe Marin.



EN SAVOIR PLUS
+ *Eldorado*, Laurent Gaudé, Actes Sud, 2006

Cinéma, mer et migrations



La mer, instrument de migrations conquérantes

La mer recouvre trois-quarts du globe terrestre et je me plais à imaginer les innombrables migrations de peuples désireux de découvrir ce qu'il y avait au bout de l'horizon. « Homme libre, toujours tu chériras la mer » comme dit le poète. Il est vrai que cette immense étendue plate, parcourue parfois de terribles soubresauts, a suscité les conquêtes d'hommes aventureux, animés du désir d'expansion et de domination, mais aussi de liberté. Ainsi, aux IX^e et X^e siècles, ce fut l'aventure des Vikings. Un film remarquable et inégalé jusqu'à maintenant, évoque l'invasion de l'Angleterre par ce peuple scandinave, *Les Vikings*, réalisé par Richard Fleischer (USA - 1957). Ah ! comme les drakkars qui surgissent de la brume et



montent à l'abordage sont beaux et romantiques ! Autre évocation historique où l'Angleterre fait l'objet d'une exceptionnelle opération maritime : l'Invincible Armada, la flotte d'invasion armée par Philippe II d'Espagne en 1588, qui s'est soldée par une défaite sur mer mais a contribué à affaiblir l'Angleterre au profit de l'Espagne. C'est le film *Fire over England* (en français *L'Invincible Armada*) de William Howard (GB 1937) qui retrace cet événement historique, avec de spectaculaires batailles navales ! Enfin, *last but not least*, le début de la conquête des Amériques a suscité de nombreuses créations filmiques, qui culminent avec *1492. Christophe Colomb* de Ridley Scott, une superproduction plutôt réussie pour commémorer le cinq centième anniversaire d'un moment de l'histoire, qui a inauguré une vague d'immigrations (volontaires ou forcées) sans précédent.

La mer, point de passage vers la liberté : migrations politiques et économiques

Nous entrons dans l'histoire politique du dernier quart du XX^e siècle, celle de la guerre froide, de la décolonisation, mais aussi de l'attraction exercée par le monde occidental, « symbole » de la démocratie

et de la réussite économique. Et le cinéma documentaire et de fiction nous permet de retracer des événements dramatiques illustrant l'apparition d'un phénomène de migrations subies et humiliantes, catastrophiques au plan humanitaire. Rappelons-nous. Il y a eu le phénomène des « boat-people » en 1976, terme anglais pour nommer les migrants qui fuient leur pays pour des raisons économiques et politiques sur des embarcations précaires et surchargées. Les premiers fuyaient par milliers le Vietnam, suite au fiasco militaire américain et à la réunification sous l'égide communiste. La télévision nous montrait tous les soirs des reportages poignants de la détresse des hommes et des femmes entassés et mourant de faim, souvent victimes de noyade. *Passeport pour l'enfer* (titre anglais *Boat People*) réalisé par Ann Hui (Hong-Kong - 1982) donne un tableau accablant



d'un régime communiste honni. La mer devient un immense cercueil. Du côté de Cuba, en 1980, c'est l'exode de 130 000 personnes fuyant le castrisme qui quittent le port de Mariel pour tenter de se rendre en Floride. La couverture médiatique fut considérable. En 2012 un vrai film de fiction sur les « balse-

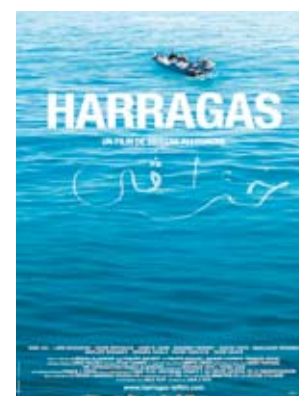
ros » ou boat people cubains : *Una noche* de Lucy Mulloy, a été présenté au Festival de Tribeca (New York). Le film raconte la tentative de trois adolescents qui veulent fuir Cuba pour les États-Unis à bord d'un radeau de fortune. Plus orientés vers le récit de libération d'un peuple opprimé et rescapé de la Shoah, *Exodus* d'Otto Preminger (USA - 1960) et surtout *Kedma* du cinéaste israélien Amos Gitai évoquent l'arrivée par la mer des premiers Juifs ouvrant une époque nouvelle et source de conflits au Moyen-Orient.

Le cinéma actuel sur les migrations maritimes aide à éclairer notre conscience

Alors que le nostalgique *Little Sé-négale* (Bouchareb - 2000) décrit l'odyssée d'Alloune qui traverse l'Atlantique pour retrouver les racines africaines des Noirs américains, un autre cinéaste algérien, Merzak Allouache, nous offre une analyse critique de ces « brûleurs » (en arabe *harragas*), qui quittent leur pays pour tenter de gagner l'Espagne, porte ouverte sur « l'El-dorado » européen. L'expérience se solde par un échec lamentable de l'équipage (*Harragas* - France Algérie - 2010). Le cinéaste affiche son pessimisme quant aux moyens de sortir de

l'impasse où se trouvent les immigrants d'Afrique du Nord, il décrit avec réalisme les conflits qui agitent les passagers du bateau sur la mer immense, et comment celle-ci de libératrice devient le lieu de l'enfermement et du désespoir. On notera que *La pirogue*, seul film africain présenté en Sélection Officielle (Un Certain Regard) à Cannes en 2012, présente une histoire semblable, mais avec une remarquable mise en scène des conflits culturels, sociologiques et ethniques, révélant un grand talent de documentariste. C'est une concentration d'humanité africaine en perdition sur l'Atlantique. Le cinéaste italien Crialese tente pour sa part de mettre l'accent sur la question de l'hospitalité de migrants africains chez des pêcheurs d'une île du Sud de l'Europe, mais l'issue reste très problématique (*Terraferma* - 2011). Le cri le plus tragique est certainement celui que pousse *Welcome* de Philippe Lioret, (France-2009) où un jeune immigrant kurde sans papier perd la vie en tentant de traverser la Manche à la nage. Le film a eu un grand retentissement dans notre pays, peut être parce qu'il présentait de manière simple et concrète les excès d'une politique policière anti-migratoire. ■

Alain Le Goanvic - Pro-Fil



PRO-FIL

est une association d'inspiration protestante, mais ouverte à tous, qui entend promouvoir le film comme témoin de notre temps et dont les activités reposent sur plusieurs groupes locaux, répartis à travers toute la France. Pro-Fil organise également des rencontres entre théologiens, professionnels du cinéma et cinéphiles sur le rôle et l'importance de l'expression cinématographique dans la connaissance du monde contemporain.

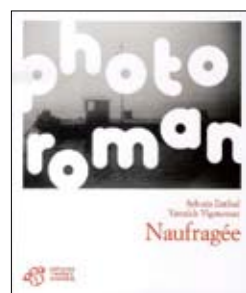


Des livres qui nous emmènent en mer...

Quelques ouvrages littéraires récents sur le thème de la mer et des migrants, dans des formes et registres très divers.



La quête infinie de l'autre rive de Sylvie Kandé (Gallimard) est une « épopée en trois chants », qui relie poétiquement et symboliquement les migrations maritimes d'aujourd'hui à celles que racontent l'histoire et les légendes de l'antique empire du Mali : au XIV^e siècle l'empereur Aboubakar II se lança sur l'océan avec des milliers d'hommes à la découverte d'un autre monde, en une expédition périlleuse et pleine d'espoirs. D'hier à aujourd'hui, du mythe à l'actualité, le texte donne une même vision héroïque des hommes qui embarquent avec foi et courage.



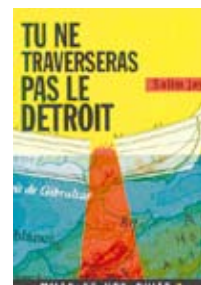
Dans **Naufragée** (éd. Thierry Magnier), Sylvain Estibal raconte l'étrange pèlerinage entrepris par une habitante des Canaries, une ouvrière solitaire qui a recueilli un Africain naufragé et qui, après sa disparition, décide de faire le même voyage que lui. Un texte énigmatique et mélancolique, accompagnant de superbes photographies de Yannick Vigouroux qui « disent » la mer menaçante, les rivages désolés et les frêles embarcations.



Le roman graphique **Droit du sol** de Charles Masson (Casterman) met en scène l'immigration clandestine à Mayotte. Les fortes images en noir et blanc racontent les risques et la violence de la traversée qu'entreprennent les migrants sur les « kwoïças », leurs barques fragiles, pour gagner ce qu'ils croient être un monde meilleur. (cf Causes communes n°61, p. 31)



L'artiste plasticien Wissem El Abed et l'écrivaine Saloua Benabda, tous deux d'origine tunisienne, ont uni leur talent pour ce carnet de voyage **Harragas brûleurs de frontières** (éd. Encre d'Orient). Au-delà du récit tristement banal de la folle entreprise de ceux qui sont prêts à tout pour rejoindre l'Europe, la poésie des images et celle des mots permet de donner toute leur place aux émotions et à la beauté du rêve.



Salim Jay joue de la limite entre fiction et essai dans **Tu ne traverseras pas le détroit** (éd. Mille et une nuits). Il associe témoignages, récits et documents, pour construire son plaidoyer pour la libre circulation des hommes, d'un bord à l'autre de la Méditerranée. Le texte donne la parole à toutes sortes de personnages, y compris d'autrefois, soulignant la force irrésistible du désir de départ.



Quant à Ahmed Ghazali, c'est avec une pièce de théâtre **Le mouton et la baleine** (Éditions théâtrales) qu'il crie sa rage contre le système ultra sécuritaire mis en place en Méditerranée par l'Europe. S'inspirant d'un fait divers réel, il enchaîne magistralement les scènes violentes d'une véritable chasse à l'homme. La cruauté de l'affrontement entre le Nord et le Sud est rendue par un habile dispositif scénique autant que par les dialogues.

ET ENCORE QUELQUES TITRES POUR LES AMATEURS DE ROMANS

Partir de Tahar Ben Jelloun (Gallimard)
Cannibales : traversée dans l'enfer de Gibraltar (éd. de l'Aube) de Mahi Binebine
Ceux qu'on jette à la mer de Carl de Souza (éd. de l'Olivier)
Eléna est restée... et papa aussi de Erick de Armas (Actes sud)

EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE

Ressac

À l'occasion du festival migrant'scène 2012, Loutre Barbier, écrivaine, photographe et conteuse, a été choisie, dans le cadre d'un appel à projet, pour réaliser une exposition photographique autour des traversées et des morts en mer.

Le 13 août 2012, une femme d'origine asiatique de 35 ans tente une traversée de la Manche à la nage depuis les côtes françaises pour rejoindre l'Angleterre. Son voyage se termine là, à 40 kilomètres du but.

Terre d'origine : inconnue ; terre d'exil : espérée ; terre d'accueil : française, condition : décédée. S'ils réchappent de leur traversée en mer, traversée physique et existentielle, les migrants n'en sèchent pas : leur âme est à jamais trempée.

Les traces de la traversée sont enfouies : à terre par le quotidien qu'il faut conquérir, ou en mer par les flots qui les ont submergées. **Ressac** provoque un impact physique et visuel, en faisant se confronter l'assaut de l'eau contre une personne, à des lieux normés de notre quotidien. Rendues visibles par l'objectif, les traces de l'eau sur les personnes suggèrent l'inconfort, la solitude, le décalage. Une singularité apparaît, celle d'un parcours dont l'expérience est irréfutable. Cette présence de l'eau sur la personne interroge.



Cette exposition présente aussi des textes qui évoquent des moments de vie, des personnes, des situations, et posent encore la question de la disparition, de la trace, et, *in fine*, de la place toujours à trouver pour ceux qui s'ils n'ont pas laissé leur vie dans un pays inhospitalier ou échoué

en mer doivent lutter encore pour ne pas échouer en marge de la société qui voudra bien les accueillir. Une création à ne pas manquer. Retrouvez les dates et les lieux où elle sera présentée sur le site du festival. —

<http://www.migrantscene.org>



Pour seulement 118 millions d'euros,
Frontex fait briller
sans frotter !*



* L'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures, dite Frontex, a été créée en 2004 pour coordonner le contrôle des frontières extérieures de l'espace Schengen. Depuis 2005, les patrouilles maritimes et terrestres de Frontex ont violé à plusieurs reprises les droits fondamentaux de ceux et celles qui souhaitent quitter leur pays ou sont contraints de le fuir. Équipée de moyens militaires très importants, l'Agence poursuit un objectif vain d'étanchéité des frontières et pousse les personnes migrantes à emprunter des routes toujours plus longues et dangereuses pour échapper à sa surveillance. Rien qu'en 2011 plus de 1500 personnes sont mortes en mer Méditerranée d'après le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Fondée sur une approche exclusivement sécuritaire et absurde, excessivement coûteuse, Frontex est responsable de trop de morts et de disparitions : La Cimade demande sa suppression.